



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS

Centre
d'information
et d'orientation



Guide Nouvelle-Calédonie

En classe de 3^e
Préparer son orientation

Rentrée 2023

TABLE DES MATIERES

Préparer votre orientation en classe de 3 ^e	3
Les formations après la 3e.....	5
Choisir la voie générale et technologique	6
Descriptifs des enseignements communs.....	8
Des formations particulières	9
Les dispositifs d'excellence.....	10
Le sport.....	10
La sectorisation à l'entrée de la 2 ^{de} GT.....	11
La voie générale (1 ^{ère} et terminale)	13
La voie Technologique (1 ^{ère} et terminale)	14
Vers le baccalauréat	15
Les Lycées Généraux et Technologiques et leurs formations	16
par province.....	16
Δ Lycées publics en PROVINCE-SUD	16
Δ Lycées publics en PROVINCE-NORD	18
Δ Lycées publics en PROVINCE DES ILES.....	18
□ Lycées privés en PROVINCE SUD	19
Choisir la voie professionnelle.....	20
Les établissements et leurs formations par province	26
Lycées publics en PROVINCE-SUD	26
Lycées publics en PROVINCE-NORD	30
Lycée public en PROVINCE-DES ILES.....	30
Lycées privés en PROVINCE-SUD.....	30
Lycées privés en PROVINCE-NORD.....	34
Un site pour bien choisir.....	38
Se former avec un contrat d'alternance.....	39
un choix alternatif exigeant.....	39
Informations pratiques	40
Questions / Réponses.....	41
Elèves en situation de handicap	43
Bourses provinciales	46
Adresses utiles	47

ATTENTION : les informations relatives aux offres de formation sont susceptibles de modifications

SAIO - Service de l'Affectation Information et Orientation - Vice - Rectorat de la Nouvelle-Calédonie - Direction Générale des Enseignements
 Conception et réalisation : Cl- Mme Anne-Marie GOBILLOT, responsable du CIO
 Remerciements Aux services du Vice-Rectorat et à l'équipe du CIO pour leur contribution.

PREPARER VOTRE ORIENTATION EN CLASSE DE 3^E

La classe de 3^e marque la fin de votre parcours au collège. Deux grandes voies de formation s'offrent à vous pour la rentrée suivante : voie générale et technologique et voie professionnelle.

Les étapes clés de votre année

Premier TRIMESTRE (mars – avril - mai)

Le temps de l'exploration et de la réflexion

Dès le premier trimestre, il est important de vous informer sur les parcours de formation possibles après la 3^e et de faire le point sur vos compétences scolaires, vos goûts et vos centres d'intérêt.

- Renseignez-vous au CDI (centre de documentation et d'information) de votre collège sur les différentes formations et les métiers qui leur correspondent.
- Prévoyez des échanges avec votre professeur principal et le psychologue de l'Éducation nationale intervenant au collège.
- Préparez votre stage d'observation en milieu professionnel pour vous sensibiliser à la réalité du monde du travail et tester un projet de formation ou de métier.
- Pensez à noter sur votre agenda les rendez-vous importants de l'année, comme les salons ou les JPO (journées portes ouvertes) dans les lycées, CFA (centres de formation d'apprentis alternants) et autres établissements.
- Conservez la trace de vos recherches dans FOLIOS, outil du parcours d'orientation ou tout autre espace dédié comme l'ENT (espace numérique de travail) de votre collège.

Second TRIMESTRE (juin - juillet - août)

Formulation des intentions provisoires d'orientation

Sur la fiche de dialogue remise par le collège, vous devez formuler une ou plusieurs intentions provisoires :

- 2^{de} GT (générale et technologique) ou 2^{de} spécifique (bac STHR),
- 2^{de} professionnelle,
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

En réponse à vos intentions d'orientation, le conseil de classe du 2^e trimestre émet un avis provisoire d'orientation. Cet avis constitue la base du dialogue avec votre professeur principal et le psychologue de l'Éducation nationale en vue du choix définitif.

Parallèlement, continuez à approfondir votre information grâce aux journées portes ouvertes (JPO) et aux mini-stages organisés dans les lycées. C'est l'occasion de découvrir les enseignements et les spécialités, d'assister à un cours et de rencontrer des élèves et des professeurs.

Troisième TRIMESTRE (octobre - novembre - décembre)**Vous arrêtez vos choix définitifs**

Vous arrêtez vos choix définitifs et les indiquez sur la fiche de dialogue.

Le conseil de classe du troisième trimestre formule une proposition d'orientation :

- Si elle correspond à votre demande, elle devient alors la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement dans la fiche de dialogue ;
- Si elle est différente, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec votre famille. En cas de désaccord avec cette décision, votre famille peut, dans un délai de 3 jours, faire appel auprès d'une commission qui arrêtera la décision d'orientation définitive.
- À la fin de la procédure, si vous n'obtenez pas satisfaction, vous et votre famille pouvez opter pour le maintien dans la classe d'origine.

Après les épreuves du Diplôme Nationale du Brevet (DNB), vous recevrez votre notification d'affectation en lycée. Vous devrez impérativement vous inscrire dans le délai indiqué sur le dossier. Sinon, la place qui vous a été attribuée pourrait être considérée comme libre et sera proposée à un autre élève sur liste d'attente.

N'hésitez surtout pas à formuler plusieurs vœux. Sur le dossier de demande d'affectation, vous inscrirez : pour la 2^{de} GT, les enseignements optionnels (généraux ou technologiques) demandées et, pour chacun, les établissements souhaités. Pour la voie professionnelle, le choix des spécialités professionnelles et les modalités de formation (statut scolaire ou apprentissage).

A SAVOIR : DISPOSITIONS CONCERNANT LE DOUBLEMENT

« À titre exceptionnel, lorsque le dispositif d'accompagnement pédagogique mis en place n'a pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève, un doublement peut être décidé par le chef d'établissement en fin d'année scolaire. Cette décision intervient à la suite d'une phase de dialogue avec l'élève et ses représentants légaux [...] après que le conseil de classe s'est prononcé. La décision de doublement est notifiée par le chef d'établissement aux représentants légaux de l'élève [...]. Ces derniers peuvent faire appel de cette décision.

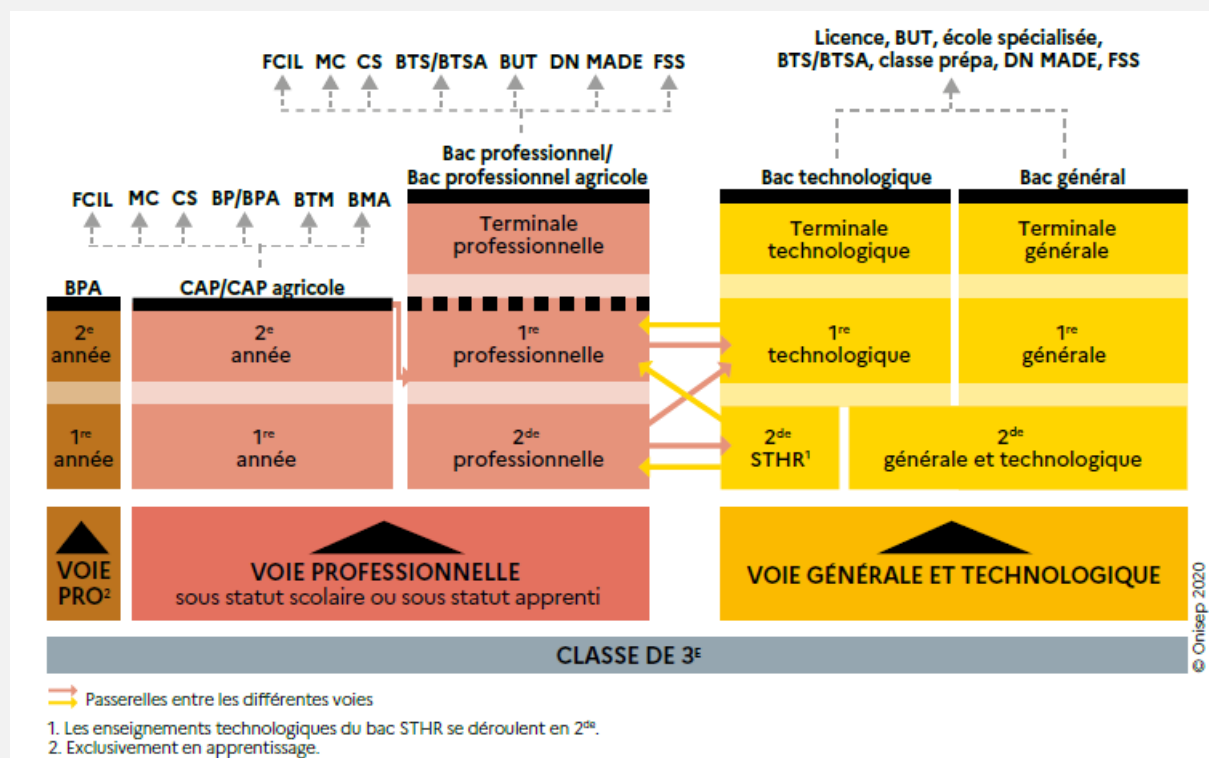
La mise en œuvre d'une décision de doublement s'accompagne d'un dispositif d'accompagnement pédagogique spécifique de l'élève concerné, qui peut notamment prendre la forme d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Une seule décision de doublement peut intervenir durant la scolarité d'un élève avant la fin du cycle 4. »

Le cycle 4 (cycle des approfondissements) recouvre les classes de 5^e, 4^e et 3^e.

Réf : Circulaire du vice rectorat-direction générale des enseignements portant sur la mise en œuvre de l'orientation et du doublement au titre de la rentrée scolaire 2022 du 31 mai 2021

Réf : Décret n° 2018-119 du 20 février 2018 - JO du 21/02/2018 - BO n° 8 du 22/02/2018 (extraits)

LES FORMATIONS APRES LA 3E



→ Passerelles entre les différentes voies

1. Les enseignements technologiques du bac STHR se déroulent en 2^{de}.
2. Exclusivement en apprentissage.

Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels. Le bac général mène principalement à des filières d'études longues à bac +3, bac +5 voire plus.

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac pro offre l'accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA.

Bac technologique

Sept séries au choix en Nouvelle-Calédonie : ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG. Le bac techno conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS/BTSA), voire plus longues (BUT, écoles d'ingénieurs, de commerce, licences...).

BPA

Décliné en 7 secteurs professionnels, le BPA est proposé par la voie de l'apprentissage.

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études, notamment en bac professionnel. CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève.

Les passerelles

Lorsque cela est nécessaire, elles permettent des parcours réversibles entre les différentes voies, il existe des possibilités de stages passerelles en fonction de votre profil.

LEXIQUE

BMA : brevet des métiers d'art

BP/BPA : brevet professionnel/brevet professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/brevet de technicien supérieur agricole

BUT : bachelor universitaire de technologie

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation (agricole)

DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design

FCIL : formation complémentaire d'initiative locale

FSS : formation supérieure de spécialisation

MC : mention complémentaire

CHOISIR LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Objectif : préparer en 3 ans (2^{de}, 1^{re} et terminale), un bac général ou un bac technologique pour accéder aux formations de l'enseignement supérieur.

La classe de 2^{de} générale et technologique

La classe de 2^{de} générale et technologique doit vous permettre de consolider et d'élargir vos connaissances et de vous préparer à déterminer vos choix pour une orientation en cycle terminal, soit en voie générale, soit en voie technologique. Un test de positionnement en français et en mathématiques a lieu en début d'année.

L'emploi du temps comprend 11 enseignements communs à tous les élèves pour acquérir une culture générale et des méthodes de travail. Les élèves peuvent aussi choisir un ou deux enseignements optionnels (un enseignement général et/ou un enseignement technologique) et latin ou grec, en fin de 3^e.

Un accompagnement personnalisé tout au long de l'année (maîtrise de l'expression écrite et orale) notamment en fonction des résultats du test,

Un accompagnement au choix de l'orientation aide l'élève à élaborer son parcours, en particulier sa voie ou sa série de première (54 heures annuelles, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités mises en place dans l'établissement).

Liste et volumes horaires des enseignements de 2nd générale et technologique

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRE ELEVE
Français	4h
Histoire géographie	3h30*
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	6h*
Sciences Economiques et Sociales	1h30
Mathématiques	4h
Physique-chimie	3h
Sciences de la Vie et de la Terre	1h30
Education Physique et Sportive	2h
Enseignement moral et civique	18h annuelles
Sciences numériques et technologie	1h30
Eléments fondamentaux de la culture kanak	0h30*
Accompagnement personnalisé (c)	1h*
Accompagnement au choix et à l'orientation (d)	1h30
(a) la langue vivante B peut être étrangère ou régionale	
(b) enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue	
(c) volume horaire déterminé selon les besoins des élèves	
(d) 54h à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités d'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement	

*Adaptation à la Nouvelle-Calédonie

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL (0 OU 1)		HORAIRE ELEVE
ENSEIGNEMENT GENERAL		
Langues et Cultures de l'Antiquité: latin (e)		3h
Langues et Cultures de l'Antiquité: grec (e)		3h
Langue Vivante C (a) (b)		3h
Arts: au choix parmi arts plastiques, audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, ou théâtre		3h
Education Physique et Sportive		3h
Ecologie-agronomie-territoires-développement durable (f)		3h
ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE		
Management et gestion		1h30
Santé et social		1h30
Biotechnologie		1h30
Sciences et laboratoire		1h30
Sciences de l'ingénieur		1h30
Création et innovation technologique		1h30
Création et culture - Design		6h
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (f)		3h
Pratiques sociales et culturelles (f)		3h
Pratiques professionnelles (f)		3h
Atelier artistique		72 heures annuelles
(a) la langue vivante C peut être étrangère ou régionale		
(b) enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue		
(e) les enseignements optionnels latin et grec peuvent être choisis en plus de l'enseignement optionnel suivi par ailleurs		
(f) enseignements assurés uniquement dans les LEGT agricoles		

A noter : la classe de seconde spécifique STHR

La classe de 2^{de} de la série STHR (Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration) se caractérise par un fonctionnement spécifique. Les élèves suivent 10 enseignements communs (dont trois spécifiques à la série STHR), auxquels s'ajoutent 4 semaines de stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel et des enseignements optionnels

LISTE ET VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRE ÉLÈVE
Mathématiques	3 h
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (langue vivante étrangère, dont obligatoirement l'anglais)	5 h
Education physique et sportive	2 h
Sciences	3 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Economie et gestion hôtelière	2 h
Sciences et technologies des services	4 h
Sciences et technologies culinaires	4 h
Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel	4 semaines
Heure de vie de classe	
● DEUX ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS AU PLUS PARI :	HORAIRE ÉLÈVE
Langue vivante C étrangère ou régionale	3 h
Langue des signes française	3 h
Arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel/histoire des arts/danse/musique/théâtre)	3 h
Education physique et sportive	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

L'accès en 1^{re} STHR (Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration) est possible à partir d'une 2^{de} spécifique STHR ou d'une 2^{de} Générale et Technologique.

Descriptifs des enseignements communs

Français

Quatre grands genres littéraires (roman, théâtre, poésie, écrits d'argumentation) sont étudiés à différents moments de l'histoire littéraire (entre le Moyen Âge et le XXI^e siècle) au travers de groupements de textes et d'œuvres complètes. En vue des épreuves du baccalauréat, la pratique du commentaire de texte (écrit et oral) et de l'écriture d'invention est approfondie, et la dissertation littéraire est abordée.

Histoire-géographie

Le programme d'histoire est centré sur les grandes étapes de la formation du monde moderne des héritages de l'Antiquité et du Moyen Âge jusqu'au XVIII^e siècle. En géographie, le programme est centré sur les notions d'environnement, de développement et de mobilité.

Langues vivantes étrangères et régionales

L'objectif des LVA et LVB est de développer des compétences de communication : compréhension de la langue à partir de supports variés, expression orale, expression écrite et découverte de la culture des sociétés dont on étudie la langue.

Sciences économiques et sociales

Découvrir les notions, les méthodes spécifiques aux sciences économiques (notion de marché), la sociologie (processus de socialisation) et les sciences politiques à partir de quelques grandes problématiques contemporaines.

Mathématiques

Le programme s'organise en cinq parties : nombres et calculs ; fonctions ; géométrie ; statistiques et probabilités ; algorithmique et programmation. Les activités mathématiques sont diversifiées : chercher, expérimenter, en particulier à l'aide d'outils logiciels ; appliquer des techniques et mettre en œuvre des algorithmes ; raisonner, démontrer ; expliquer oralement une démarche, communiquer un résultat, à l'oral ou par écrit.

Physique-chimie

Quatre thèmes centraux : constitution et transformations de la matière ; mouvement et interactions ; ondes et signaux ; l'énergie. Une place importante est donnée à la pratique expérimentale et à l'activité de modélisation.

Sciences de la vie et de la Terre

Les trois thématiques de la SVT (la terre, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux planétaires contemporains ; le corps humain et la santé) traitent des grands problèmes auxquels l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée. C'est l'occasion de travailler les méthodes expérimentales des sciences.

Education physique et sportive

L'EPS offre une pratique adaptée et diversifiée d'activités physiques, sportives et artistiques, par exemple course, natation, gymnastique, sports collectifs, danse. L'objectif est de développer sa motricité et d'entretenir sa santé.

Enseignement moral et civique

Cet enseignement prépare à l'exercice de la citoyenneté et contribue à la transmission des valeurs de la République à tous les élèves. Chaque classe aborde une thématique principale : la classe de 2^{de} étudie la liberté, la classe de 1^{re} la société, la classe de terminale la démocratie.

Sciences numériques et technologie

Cet enseignement étudie les principales composantes du numérique (programmation) et de la technologie (objets connectés) pour comprendre les enjeux fondamentaux et les problématiques actuelles.

Éléments fondamentaux de la culture Kanak (EFCK)

6 thématiques enseignées en langue française permettent d'appréhender la culture kanak :

La case, le clan, l'igname, la langue et la parole, la personne, la terre et l'espace. Chacun de ces éléments constituent une opportunité pour établir le lien avec les autres cultures du Pacifique.

Des formations particulières

La 2^{nde} passerelle (Do Kamo)

Public concerné : Les élèves de 3^e générale ayant des fragilités dans certaines matières, en particulier le français, les maths ou l'histoire-géo et désirant poursuivre leur scolarité en 2^{de} générale et technologique.

Contenus : enseignements généraux (Français, Maths, Histoire-Géo, Anglais, Espagnol, LCK, SVT, Physique, SNT, EPS, Arts plastiques) et projet de classe.

Objectifs : Consolider les fondamentaux du collège, se préparer à la 2^{de} Générale et Technologique, construire son projet scolaire, s'intégrer à la vie lycéenne et éviter le doublement d'une classe.

Projet : chaque année, un nouveau projet est mis en œuvre dans la classe. Il peut être sportif, culturel, artistique, etc.

Conditions d'accès : Etude par une commission du dossier de chaque candidat. Pour constituer le dossier : une lettre de motivation du candidat et les bulletins des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'élève demandeur sont à envoyer au lycée **AVANT le 7 octobre 2022** direction@dokamo.org

Les Sections Européennes ou Sections de Langues Orientales (SELO)



Les sections européennes au lycée sont ouvertes en lycées et proposent à des élèves motivés à partir de la 2^{de} et jusqu'en classe de terminale de développer leurs compétences en langues vivantes et leur connaissance de la culture des pays étrangers. Elle propose un horaire renforcé en langue vivante étrangère et l'enseignement en langue étrangère d'une partie de l'horaire d'une discipline non linguistique (DNL). Dans les voies générale et technologique, cette discipline non linguistique est proposée, **au choix de l'établissement**. L'obtention de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat dépendra des résultats de l'élève à une évaluation de contrôle continu (au moins 12/20) de langue de la section, à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de langue acquis au cours de la scolarité en section européenne (au moins 10/20 à celle de DNL).

Discipline Non Linguistique (DNL) ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante hors SELO

Hors section européenne ou section de langue orientale, les disciplines autres que linguistiques peuvent être dispensées en partie en langue vivante étrangère ou régionale, conformément aux horaires et aux programmes en vigueur dans les classes considérées. Il s'agit d'encourager l'apprentissage en langue vivante, régionale ou étrangère, via un dispositif souple et modulable.

Certains établissements peuvent proposer hors SELO des DNL. Ces

dernières peuvent être valorisées au baccalauréat par l'indication de la DNL si le candidat a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de langue acquise dans une DNL.

Section Internationale Australienne (SIA)

Dispositif national qui s'inscrit dans le cadre de partenariats bilatéraux conclus entre la France et les États étrangers ou des organismes représentant leur système éducatif.

Ouverte aux **lycées du Dick Ukeiwë et La Pérouse**, la SI australienne permet aux élèves motivés de parfaire leurs compétences langagières en anglais, valence australienne, et d'approfondir leurs compétences culturelles, historiques et géographiques sur l'Australie. Les élèves bénéficient de quatre heures d'enseignement spécifique de langue, littérature et culture australienne dans la langue de la section, qui s'ajoutent aux horaires habituels de lycée, ainsi que d'un enseignement DNL (discipline non-linguistique) de deux heures d'enseignement en histoire-géographie dispensé en langue anglaise sur des contenus liés à l'Australie.

Fin septembre, les candidats passeront les tests d'admission (épreuves écrite et orale) afin d'apprécier l'aptitude des élèves à suivre les enseignements en langue étrangère, leur connaissance du français et leur motivation.

Pour plus d'information : <https://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique250>
Les élèves de SIA auront la possibilité en fin de terminale de présenter le **baccalauréat français international (BFI)**.

Les dispositifs d'excellence

les dispositifs d'excellence

Le Juvénat à Nouméa

Le Juvénat a pour objectif d'aider 70 lycéens sélectionnés sur dossier scolaire à préparer le bac dans les meilleures conditions, dans quatre lycées de Nouméa (Jules Garnier, Lapérouse, Blaise Pascal et Do Kamo). Tous les élèves de 3^e de tous les collèges publics et privés de la Nouvelle-Calédonie peuvent déposer un dossier.

Les critères de choix sont la motivation et les résultats scolaires. Les élèves du Juvénat sont choisis pour leurs capacités à réussir des études qui leur permettront d'accéder à des postes de responsabilité.

Les dossiers sont disponibles dans tous les établissements et peuvent être téléchargés sur le site du Juvénat. Les candidats sont sélectionnés par une commission mise en place par l'Association Jules Garnier. L'affectation définitive est prononcée par le vice-recteur en priorité sur l'établissement de secteur. Les élèves retenus sont logés à l'internat du lycée Lapérouse.

Association Jules Garnier
5, rue G. Baudoux / BP 595-98845 Nouméa
Tél.: (687) 27 27 81
Email : ajgj@lagoon.nc ou adm-ajgj@lagoon.nc
<http://www.juvenat.nc/>

In'dex Nord à Poindimié

Le lycée Antoine Kéla accueille depuis la rentrée 2014 un internat d'excellence, appelé In'dex Nord, porté par l'association du même nom et financé par la Province Nord, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie/le Vice-Rectorat. Inspiré de la réussite du Juvénat de Nouméa, il a été adapté aux spécificités des élèves vivant en Province Nord. Les jeunes accueillis à In'Dex Nord sont encadrés pour faire leur travail scolaire, améliorer les méthodes de travail, s'enrichir culturellement, dans l'objectif d'une mention au Baccalauréat et pour construire un projet d'études post-bac.

L'accueil se fait à l'internat à partir du dimanche soir et tous les soirs jusqu'au jeudi inclus ce qui représente 17h30 d'encadrement par semaine !

« Je suis élève de troisième et j'ai de bonnes notes. Je suis calédonien. Je veux entrer à l'internat d'excellence IN'DEX NORD lorsque je ferai ma seconde au lycée : je dois me rapprocher de mon collège actuel pour faire une demande d'admission pour la rentrée prochaine »

Contact du lycée Antoine Keia, page 20

Inaatr Juvenat des Îles Loyauté

Ce dispositif permet aux élèves sélectionnés de leur inculquer la culture de l'effort, la rigueur et une méthodologie de travail dans leur milieu culturel afin de les conduire à des études supérieures les menant à la réussite. Ces élèves issus des 3^e des collèges des Îles Loyauté, doivent être inscrits au lycée polyvalent des Îles William Haudra.

Association Inaatr des Îles Loyauté
Lycée polyvalent William Haudra - Wé, Lifou
Email : idill.juvenat@yahoo.fr - Tél. : 96 32 66

Hmelöm à Do Kamo

Le Tutorat d'Excellence Hmelöm à Do Kamo accueille tous les soirs une quinzaine d'élèves suivis par une enseignante coordinatrice. Ces élèves bénéficient de soutien dans plusieurs disciplines par des professeurs du lycée ainsi que d'apprentissage de méthodes de travail et élaborent leur projet d'études et leur projet professionnel avec la chargée d'orientation. Le tutorat est ouvert aux élèves du lycée polyvalent Do Kamo. Les élèves sont choisis pour leurs capacités à réussir des études qui leur permettront d'accéder à des postes de responsabilité.

Contact du lycée Do Kamo, page 21

Le sport

L'aménagement horaire des sportifs des Centres Territoriaux d'Entraînement (CTE) et pôles espoirs

Campagne de recrutement par les ligues ou les fédérations **jusqu'à fin septembre 2022.**

Cette classe permet à de jeunes sportifs prometteurs, « Labellisés sportifs de haut niveau », référencés au sein de Pôles espoirs ou de Centres Territoriaux d'Entraînement (CTE), de concilier pratique sportive intensive et projet d'études. Un suivi particulier est organisé par l'établissement en liaison avec les partenaires du secteur sportif (aménagement des horaires notamment).

Les élèves expriment le choix de cette classe dans un établissement ayant une convention avec la ligue sportive de la discipline concernée. La liste des élèves sélectionnés, dont le potentiel sportif est attesté par le conseiller technique de la discipline, est réalisée par la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie (DJSNC) sur proposition des ligues et des comités, en concertation avec l'inspection pédagogique EPS, puis par les établissements d'accueil, sur dossier scolaire. L'affectation définitive est prononcée par le vice-recteur.

Liste des établissements conventionnés :

- **Lycée Blaise Pascal** : Cyclisme, équitation, surf, voile
- **Lycée Dick Ukeiwé** : Handball, judo, karaté, natation, rugby
- **Lycée La Pérouse** : Escalade, squash
- **Lycée Jules Garnier** : Athlétisme

Pour plus d'informations sur les CHAM-sport, consulter le site <https://djs.gouv.nc/> rubrique « pôle sport », onglet « les classes à horaires aménagés ».

LA SECTORISATION A L'ENTREE DE LA 2^{DE} GT

CAS GENERAL- L'affectation au lycée générale et technologique est sectorisée (tableau ci-dessous)

Tous les élèves sont affectés dans leur lycée de secteur et c'est seulement au moment de l'inscription administrative que le lycée d'accueil confirmera à l'élève, dans la limite des places disponibles, la possibilité de suivre un enseignement optionnel.

Nota : les lycées professionnels ne sont pas sectorisés (p 20)

Les enseignements optionnels possibles (0 ou 1), mais pas obligatoires

Collèges d'origine	Établissements d'accueil	Offre potentielle des enseignements optionnels qui seront proposés et ouverts selon le nombre de postulants	
		Enseignement général optionnel (3h)	Enseignement technologique optionnel (1,5h)
Baudoux, Mariotti, Tuband	Lycée La Pérouse Nouméa	LCA: Latin LVC: Drehu, Nengone	
Magenta, Portes de Fer Kaméré, Rivière-Salée, Bourail, Canala, La Foa, Thio	Lycée Jules Garnier Nouméa	LVC: Drehu, Nengone EPS	Sciences de l'Ingénieur Création & Innovation Technologique Création & culture design (6h – Non sectorisé)
Apogoti, Auteuil, Dumbéa sur mer, Katirama, Koutio, Normandie, Païta Sud, Païta Nord	Lycée Dick Ukeiwë Dumbéa	LCA : Latin LVC : Drehu Arts : Arts Plastiques EPS	Management & Gestion Santé-social
Plum, Boulari, Yaté, Normandie	Lycée du Mont -Dore Mont-Dore		Management & Gestion Sciences de l'Ingénieur Création & Innovation Technologique
Poindimié, Hienghène, Houailou, Ouégoa, Canala	Lycée Antoine Kéla Poindimié	LVC : Païci Arts : Théâtre EPS	Management & Gestion Sciences de l'Ingénieur
Koné, Koumac, Poya, Canala, Païemboué, Ouégoa, Bourail, La Foa, Thio	Lycée Michel Rocard Pouembout	EPS EATDD* (Non sectorisé)	
Tous les collèges publics de la Province des Iles	Lycée William Haudra Lifou	EPS	
Tous les collèges du privés	Lycée Blaise Pascal (DDEC) - Nouméa	Latin LVC : Drehu Arts : Arts Plastiques	
Tous les collèges du privés	Lycée Apollinaire Anova (DDEC) - Païta	LVC : Drehu Arts : Arts Plastiques	Management & Gestion Santé-social Sciences de l'Ingénieur
Tous les collèges du privés	Lycée Do Kamo (ASEE) Nouméa	LVC: Drehu, Ajië, Nengone, Païci EPS	Management & Gestion

* EATDD : Ecologie, Agronomie, Territoire et développement durable

ATTENTION : les informations relatives aux offres de formation sont susceptibles de modifications

CAS PARTICULIERS

Certains dispositifs particuliers sont contingentés (nombre de places limitées). En cas d'affectation, l'élève est certain d'y être intégré.

Formations d'accueil	Lieu d'accueil	Fonctionnement de l'affectation
2GT – Création et culture design (CCD)	Lycée Jules Garnier	Pas de sectorisation, recrutement sur commission
2GT – Section Internationale Australienne (SIA)	Lycée Dick Ukeïwé Lycée la Pérouse	Pas de sectorisation, recrutement sur tests
2GT – Sport à horaires aménagés (CHAM)	Lycée Blaise Pascal Lycée Dick Ukeïwé Lycée Jules Garnier Lycée la Pérouse	Pas de sectorisation, recrutement sur commission en lien avec la DJSNC
2GT – Passerelle	Lycée Do Kamo	Pas de sectorisation, recrutement sur commission
2nde STHR	Lycée Escoffier (LPCH)	Affectation sur barème, pas de sectorisation
2GT agricole	Lycée de Pouembout	Affectation sur barème, pas de sectorisation

Ces informations sont données à titre indicatif, sous réserve de confirmation par l'établissement

A SAVOIR : L'AFFECTATION EN VOIE GENERALE

La procédure d'affectation en voie générale et technologique est informatisée : AFFELNET (Affectation des élèves par le NET).

AFFELNET concerne les candidats à l'entrée en 2^{de} GT (y compris agricole) avec une priorité pour les candidats du secteur. Cependant, il existe des offres de formation non-sectorisées (pas de priorité aux élèves du secteur géographique) :

- 2GT-EATDD enseignement agricole du lycée Michel Rocard (Pouembout)
- 2^{de} spécifique STHR au Lycée Escoffier

Par ailleurs, il existe des procédures particulières (recrutement par commission, voir tableau ci-dessus).

Pour les recrutements par commission, ce sont les établissements d'accueil ou la Direction Jeunesse et Sports de Nouvelle-Calédonie (pour les Classe à Horaires Aménagés CHAM) qui en fixent les critères et modalités. La liste des élèves retenus est ensuite validée par le vice-recteur. Cette dernière est transmise à tous les établissements d'origine et d'accueil pour information aux familles.

Pour plus d'informations sur les CHAM consulter le site <https://djs.gouv.nc/> rubrique « *pôle sport* », onglet « *les classes à horaires aménagés* »

LA VOIE GENERALE (1^{ERE} ET TERMINALE)

Ce cycle de 2 ans a pour objectif de vous préparer à l'obtention du baccalauréat général et à votre poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Liste et volumes horaires des enseignements

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	PREMIERE	TERMINALE
Français	4h	-
Philosophie	-	4h
Histoire-géographie	3h30*	3h30*
Enseignement moral et civique	18h/an	18h/an
Langue vivante A et Langue Vivante B ^(a) ^(b)	5h*	4h30*
Education physique et sportive	2h	2h
Enseignement scientifique	2h30*	2h30*
Eléments fondamentaux de la culture KANAK	18h/an*	18h/an*
TOTAL Horaire élève par semaine	18h*	17h30*

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE	PREMIERE	TERMINALE
	AU CHOIX 3 SPECIALITES	AU CHOIX 2 SPECIALITES
Arts (arts plastiques/ cinéma audiovisuelle/ musique/ théâtre/ histoire des arts)(c)	4h	6h
Biologie-Ecologie (dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole)	4h	6h
Education physique, pratiques et culture sportives OUVERTURE 2023	4h	6h
Histoire-géographie, Géopolitique et Science Politique*	4h	6h
Humanités, Littérature et Philosophie	4h	6h
Langues, Littératures et Cultures étrangères et régionales	4h	6h
Littérature et Langues et Cultures de l'Antiquité	4h	6h
Mathématiques	4h	6h
Numérique et Sciences informatiques	4h	6h
Physique chimie	4h	6h
Sciences de la Vie et de la Terre	4h	6h
Sciences de l'ingénieur	4h	6h
Sciences Economiques et Sociales	4h	6h
Total horaire élève par semaine	12h	12h
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	PREMIERE	TERMINALE
UN ENSEIGNEMENT PARMIS :		
Mathématiques complémentaires (pour les élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité mathématiques)		3h
Mathématiques expertes (pour les élèves choisissant en terminale la spécialité mathématiques)		3h
Droit et grands enjeux du monde contemporain		3h
UN ENSEIGNEMENT PARMIS :		
LVC (langue vivante étrangère ou régionale)	3h	3h
Langues et cultures de l'Antiquité : latin(d)	3h	3h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec (d)	3h	3h
Education physique et sportive	3h	3h
Arts (arts plastiques/ cinéma audiovisuelle/ musique/ théâtre/ histoire des arts)	3h	3h
ENSEIGNEMENTS DANS LES LYCEES D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE		
Agronomie-économie-territoire	3h	3h
Hippologie et équitation	3h	3h
Pratiques sociales et culturelles	3h	3h
Pratiques professionnelles	3h	3h

Nouveauté 2023 : « Education physique, Pratiques et culture sportives » au lycée J. Garnier

Création d'un nouvel enseignement de spécialité « **Éducation physique, pratiques et culture sportives** » pour la voie générale du lycée. Il sera proposé à la rentrée 2023 en classe de première générale.

Il s'adresse aux lycéens ayant une appétence pour les activités physiques, sportives et artistiques dans leurs dimensions pratiques, sociales et culturelle. Il prolonge et enrichit l'enseignement commun d'EPS par la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques (APSA) variées et par des apports théoriques sur la culture sportive. Il offre une formation qui permet d'envisager diverses orientations dans l'enseignement supérieur au regard de son projet personnel et professionnel ; projets multiples pouvant concerner les métiers de l'enseignement, de la santé et du bien-être, ou de la protection des personnes.

* Adaptation à la Nouvelle-Calédonie

(a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou 1 des langues kanak (LK).

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) Les élèves peuvent cumuler en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

(d) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE (1^{ÈRE} ET TERMINALE)

Cette voie prépare au baccalauréat technologique, à la poursuite d'études en 2 ou 3 ans après le bac, voire au-delà.

Liste et volumes horaires des enseignements

ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES		PREMIÈRE	TERMINALE
Français		3h ^(a)	-
Philosophie		-	2h
Histoire-géographie		2h	2h
Enseignement moral et civique		18h annuelles	18h annuelles
Langue vivante A étrangère et langue vivante B étrangère ou régionale + enseignement technologique en langue vivante A (ETVL)		4h30 (dont 1h d'ETLV) ^(a)	4h30 (dont 1h d'ETLV) ^(a)
Éducation physique et sportive		2h	2h
Mathématiques		3h	3h
Éléments fondamentaux de la culture Kanak		18h annuelles	18h annuel
Éducation socio-culturelle ^(b)		1h	1h
Technologies de l'informatique et du multimédia ^(b)		0h30	0h30
Pluridisciplinarité ^(b)		155 h annuelles	155 h annuelles
SÉRIES	ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ SPECIFIQUES	PREMIÈRE (3 SPECIALITES)	TERMINALE (2 SPECIALITES)
ST2S	Physique-chimie pour la santé	3h	-
	Biologie et physiopathologie humaines	5h	-
	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	-	8h
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	7h	8h
STAV ^(b)	Gestion des ressources et de l'alimentation	6h45	6h45
	Territoires et sociétés	2h30	-
	Technologie	3h	-
	Territoires et technologie	-	4h30
STD2A	Physique-chimie	2h	-
	Outils et langages numériques	2h	-
	Design et métiers d'art	14h	-
	Analyse et méthode en design	-	9h
	Conception et création en design et métiers d'art	-	9h
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	3h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services	10h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services - enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	-	13h
	Économie - gestion hôtelière	5h	5h
STI2D	Innovation technologique	3h	-
	Ingénierie et développement durable (I2D)	9h	-
	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec un enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numérique	-	12h
	Physique-chimie et mathématiques	6h	6h
STL	Physique-chimie et mathématiques	5h	5h
	Biochimie-biologie	4h	-
	Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9h	-
	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	-	13h
STMG	Sciences de gestion et numérique	7h	-
	Management	4h	-
	Management, sciences de gestion et numérique avec un enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion	-	10h
	Droit et économie	4h	6h
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (AU CHOIX DU CANDIDAT, 1 ENSEIGNEMENT AU PLUS)			
Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre)		3h	3h
Éducation physique et sportive		3h	3h
Langue vivante C étrangère ou régionale (uniquement pour la série STHR)		3h	3h
Atelier artistique		72h annuelles	72h annuelles
LVC (langue vivante étrangère ou régionale) / Pratiques physiques et sportives / Hippologie et équitation / Pratiques sociales et culturelles / Pratiques professionnelles ^(b)		3h	3h

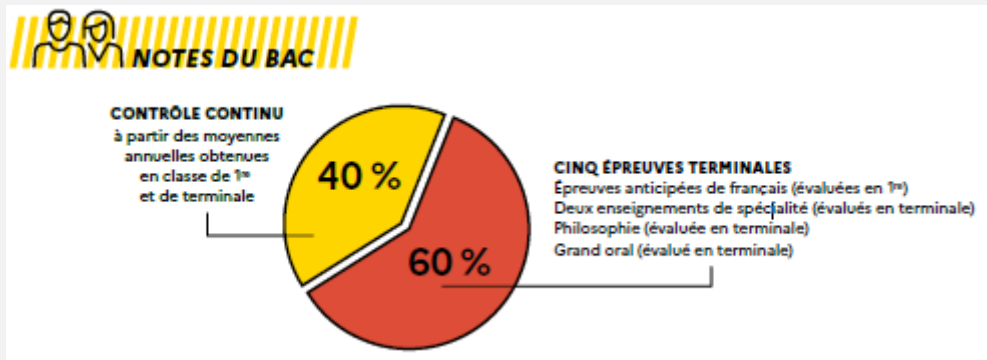
(a) 3h30 dans les lycées agricoles.

(b) En lycée agricole

VERS LE BACCALAUREAT

PRÉSENTATION

Le baccalauréat général et technologique comprend des épreuves terminales (60 % de la note finale du bac) pour les enseignements communs et de spécialité, ainsi que des évaluations en contrôle continu (40 % de la note finale au bac) pour les enseignements ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminale. Les résultats obtenus dans les enseignements optionnels s'ajoutent à la note finale du bac.



Une attestation de langues vivantes est délivrée aux candidats à la fin du cycle terminal et indique le niveau atteint par rapport au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

À noter : lors du passage des épreuves, les élèves reconnus en situation de handicap bénéficient des mêmes adaptations et aménagements pédagogiques que lors de leur scolarité.

LE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu représente 40 % de la note finale. La moyenne annuelle de chaque enseignement est validée lors du conseil de classe de fin de 1^{re} et de terminale, reportée dans le livret scolaire de l'élève et prise en compte pour l'obtention du bac. Les enseignements optionnels, qui ne font pas partie des 40 % des notes du contrôle continu, sont pris en compte (coef. 2 pour la classe de 1^{re} ; coef. 2 pour la classe de terminale) et s'ajoutent au coef. 100. Les candidats ne peuvent pas être évalués au total sur plus de deux enseignements optionnels, sauf s'ils choisissent le latin et le grec.

BAC GÉNÉRAL		
LISTE ET COEFFICIENTS DES ÉVALUATIONS		
• ÉPREUVES EN CONTRÔLE CONTINU ENSEIGNEMENTS COMMUNS		COEFFICIENT
Histoire-géographie	6	Coef. 6 pour chacun des enseignements obligatoires communs (coef. 3 en 1 ^{re} et coef. 3 en terminale) affecté à la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles des enseignements de 1 ^{re} et de terminale
Enseignement scientifique	6	
LVA (langue vivante étrangère)	6	
LVB (langue vivante étrangère ou régionale)	6	
Éducation physique et sportive	6	
Enseignement moral et civique	2	
Enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de 1 ^{re}	8	Affecté à la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles pour la classe de 1 ^{re}
• ÉPREUVES TERMINALES		COEFFICIENT
ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS (EN 1^{re})		
Français écrit (4 h)		5
Français oral (20 à 30 min de préparation)		5
ÉPREUVES FINALES (EN TERMINALE)		
Philosophie (4 h)		8
Grand oral (20 à 30 min de préparation)		10
Deux enseignements de spécialité		16 x 2
TOTAL		100

BAC TECHNOLOGIQUE		
LISTE ET COEFFICIENTS DES ÉVALUATIONS		
• ÉPREUVES EN CONTRÔLE CONTINU ENSEIGNEMENTS COMMUNS		COEFFICIENT
Histoire-géographie	6	Coef. 6 pour chacun des enseignements obligatoires communs (coef. 3 en 1 ^{re} et coef. 3 en terminale) affecté à la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles des enseignements de 1 ^{re} et de terminale
Mathématiques	6	
LVA (langue vivante étrangère)	6	
LVB (langue vivante étrangère ou régionale)	6	
Éducation physique et sportive	6	
Enseignement moral et civique	2	
Enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de 1 ^{re}	8	Affecté à la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles pour la classe de 1 ^{re}
• ÉPREUVES TERMINALES		COEFFICIENT
ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS (EN 1^{re})		
Français écrit (4 h)		5
Français oral (20 à 30 min de préparation)		5
ÉPREUVES FINALES (EN TERMINALE)		
Philosophie (4 h)		4
Grand oral (20 à 30 minutes de préparation)		14
Deux enseignements de spécialité		16 x 2
TOTAL		100

LES LYCEES GENERAUX ET TECHNOLOGIQUES ET LEURS FORMATIONS

PAR PROVINCE

Sont présentés ci-dessous les baccalauréats généraux et technologiques classés par province et établissements (publics ou privés - sous-contrats).

ATTENTION : les informations relatives aux offres de formation sont susceptibles de modifications et seront ouvertes à la condition qu'il y ait une demande suffisante

Δ Lycées publics en PROVINCE-SUD

Lycée Dick Ukeiwë

BP KO183 – 98830 Dumbéa
Tél : 41 01 00 – Fax : 41 01 01
<https://weblgn.ac-noumea.nc/>

Diplômes préparés

- **Bac général**, spécialités proposées :
Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité/ Arts : histoire des Arts

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Japonais, Drehu
LVC : Drehu

Sections particulières :

CHAM-sport : Karaté, Natation (Pôle Espoir Mixte), Judo (Pôle Espoir Mixte), Handball (Pôle Espoir Féminin), Rugby (Pôle Espoir Mixte).

DNL anglais (Non SELO)

SIA Section Internationale Australienne

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STMG** Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication / systèmes d'information de gestion
- **Bac ST2S**

Lycée LA PÉROUSE

BP M5 – 98849 Nouméa Cedex
Tél : 28 33 60 – Fax : 27 74 50
<http://weblaperouse.ac-noumea.nc/>

Diplômes préparés

- **Bac général**, spécialités proposées :
Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Arts : Cinéma audiovisuel/Arts : Théâtre

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Allemand, Espagnol, Japonais, Italien, Chinois
LVC : Drehu, Nengone

Sections particulières :

CHAM-sport : Escalade, Squash

DNL anglais (Non SELO)

SIA Section Internationale Australienne

Diplôme technologique préparé

- **Bac STMG** Enseignements spécifiques :
gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication

Lycée polyvalent JULES GARNIER

BP H3 – 98849 Nouméa Cedex

Tél : 24 35 55

<http://webgarnier.ac-noumea.nc/>**Diplômes préparés**

- **Bac général**, spécialités proposées :
Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Sciences de l'ingénieur/ Education physique, pratiques et culture sportive

OUVERTURE 2023**Langues vivantes**

LVA : Anglais

LVB : Espagnol, Japonais, Drehu, Nengone

LVC : Drehu, Nengone

Sections particulières :

CHAM-Sport : Athlétisme

DNL anglais (Non SELO)

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STD2A**
- **Bac STI2D** spécialités : architecture et construction / Énergies et environnement / innovation technologique et éco-conception / systèmes d'information et numérique
- **Bac STMG** Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique

Lycée polyvalent du MONT-DORE

BP 865 – 98810 Mont-Dore

Tél : 45 48 44

<http://webmontdore.ac-noumea.nc/>**Diplômes préparés**

- **Bac général**, spécialités proposées :
Mathématiques / Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Sciences de l'ingénieur

Langues vivantes

LVA : Anglais

LVB : Espagnol, Japonais, Drehu, Nengone

Sections particulières :

Section euro DNL : Histoire-géographie

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STI2D** spécialités : architecture et construction/ systèmes d'information et numérique
- **Bac STMG** Enseignements spécifiques : ressources humaines et communication/ mercatique

Lycée professionnel commercial et hôtelier (LPCH) ESCOFFIER

BP 371 – 98845 Nouméa

Tél : 27 63 88 – Fax : 28 22 30

<http://weblpch.ac-noumea.nc/>**Diplômes technologiques préparés**

Bac Sciences et technologiques de l'hôtellerie restauration (STHR)

Langues vivantes

- LVA : Anglais
- LVB : Japonais
- LVC : non proposé

Sections particulières : non proposé

Δ Lycées publics en PROVINCE-NORD

Lycée agricole et général MICHEL ROCARD

BP 5 – 98825 Pouembout
Tél : 47 26 44 – Fax : 47 20 62
<http://lyceemichelrocard.nc/>

Diplômes préparés

- **Bac général**, spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Sciences de l'ingénieur

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Païci
LVC : Japonais

Sections particulières :

Section euro DNL : Sciences Physique & Hist/géo.

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STAV** spécialités : aménagement et valorisation des espaces / technologie de la production agricole
- **Bac STI2D** spécialités : Architecture et construction / Énergies et environnement
- **Bac STL** Enseignements spécifiques : biotechnologies / sciences physiques et chimiques en laboratoire

Lycée ANTOINE KÉLA

BP 147 – 98822 Poindimié
Tél : 42 73 62 – Fax : 42 73 65
<http://webkela.ac-noumea.nc/>

Diplômes préparés

- **Bac général**, spécialités proposées : Mathématiques / Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Langues, littératures et cultures étrangères/ Sciences de l'ingénieur

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Païci
LVC : Païci

Sections particulières :

DNL Anglais (non SELO)

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STMG** Enseignements spécifiques : gestion et finance / ressources humaines et communication/ mercatique

Δ Lycées publics en PROVINCE DES ILES

Lycée polyvalent WILLIAMA HAUDRA

BP 42 – Wé- 98820 Lifou
Tél : 45 18 90 – Fax : 45 49 51
<http://webhaudra.ac-noumea.nc>

Diplômes préparés

- **Bac général**, spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères

Langues vivantes : LVA : Anglais / / / LVB : Espagnol, Drehu, Nengone

Sections particulières :

Section euro DNL anglais (Section Européenne ou Langue Orientale – SELO) : Maths

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STMG** Enseignements spécifiques : mercatique / ressources humaines et communication

Lycée BLAISE PASCAL

BP 8193 – 98807 Noum2a Cedex
Tél : 26 16 66 – Fax : 26 29 11
<http://blaisepascal.ddec.nc/>

Diplômes préparés

- **Bac général**, spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Arts : Arts plastiques

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Japonais, Allemand, Chinois
LVC : Drehu

Sections particulières :

CHAM-sport : Cyclisme, Équitation, Surf, Voile

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STMG** Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication / systèmes d'information de gestion

Lycée polyvalent DO KAMO

BP 615 – 98845 Nouméa Cedex
Tél : 28 43 51 – Fax : 26 02 86
<http://www.dokamo.nc/>

Diplômes préparés

- **Bac général**, spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Ajie, Drehu, Nengone, Paici
LVC : Espagnol, Ajie, Drehu, Nengone, Paici

Sections particulières :

Académie Fédérale de Football garçons

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STMG** Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication

Lycée APOLLINAIRE ANOVA

BP 126 – 98890 Païta
Tél : 35 34 22 – Fax : 35 37 88
<https://anova.ddec.nc/>

Diplômes préparés

- **Bac général**, spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Arts : Arts plastiques/ Arts : cinéma-audiovisuel

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Japonais
LVC : Drehu

Sections particulières : non proposé**Diplômes technologiques préparés**

- **Bac STI2D** Enseignements spécifiques : énergies et environnement / systèmes d'information numérique
- **Bac STMG** Enseignements spécifiques : gestion et finance / ressources humaines et communication
- **Bac ST2S**

CHOISIR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Objectif : acquérir des compétences professionnelles pointues garantissant l'accès à l'emploi dans des secteurs porteurs, généralement en 2 ans pour le CAP et en 3 ans pour le baccalauréat professionnel. La voie professionnelle renouvée propose des parcours personnalisés mieux adaptés aux besoins de chacun, en vue d'une insertion immédiate ou d'une poursuite d'études. Ces formations peuvent être suivies sous statut scolaire ou en apprentissage.

DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

En 1^{re} année de CAP ou en 2^{de} professionnelle, comme au collège, vous suivrez des enseignements généraux (français, mathématiques, histoire-géographie, langue étrangère, etc.). Mais vous les verrez sous un jour nouveau : plus concrets et davantage en relation avec les métiers préparés, comme la biologie pour la coiffure ou les sciences physiques pour l'électricité.

DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

La moitié de l'emploi du temps sera consacrée aux enseignements professionnels : vous y apprendrez les techniques et les gestes du métier à l'aide d'outils et de matériels spécifiques. Ceux-ci se déroulent en cours, mais aussi sous forme de groupes à effectif réduit et d'ateliers, en laboratoire, en salle informatique, parfois en entreprise. Le travail en petit groupe et en équipe est privilégié. Des projets liés à vos centres d'intérêt (sportifs, artistiques, à caractère professionnel, etc.) sont aussi prévus. Des heures d'enseignement professionnel seront dédiées à la réalisation d'un chef-d'œuvre en vue de l'examen final. Certaines heures se dérouleront en co-intervention : dans certains cours d'enseignement professionnel interviendront à la fois le professeur d'enseignement professionnel et celui de français ou de mathématiques.

DES STAGES EN ENTREPRISE

En CAP ou Bac Professionnel, vous aurez plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (12 à 14 semaines en CAP, 18 à 22 semaines en bac professionnel) pour vous familiariser avec des situations de travail et avec le fonctionnement d'une entreprise en conditions réelles. Le lycée vous prépare et vous accompagne dans vos démarches pour trouver un lieu de stage. Ces stages en milieu professionnel vous permettent d'acquérir des compétences qui sont nécessaires pour la validation du diplôme préparé.

CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET PRÉPARATION À L'ORIENTATION

Après un test de positionnement en début d'année, vous consoliderez votre maîtrise du français et des mathématiques si nécessaires. Tout au long du parcours, selon vos besoins et vos projets personnels, vous pourrez bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration de votre projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

LES ATOUTS DE L'ALTERNANCE

Choisir l'alternance, c'est suivre une formation qui prépare aux mêmes diplômes que la voie scolaire et qui alterne périodes de cours en CFA (centre de formation d'apprentis alternants) et périodes de travail en entreprise. L'apprentissage s'effectue soit sur la totalité du CAP ou du bac professionnel, soit sur une partie du cursus, par exemple la ou les 2 dernières années de formation. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus. En tant qu'apprenti, vous signez un contrat de travail qui fait de vous un salarié à part entière de l'entreprise. Vous devez adopter les codes du monde professionnel (assiduité, ponctualité, sérieux dans le travail, respect des règles) et avez les mêmes vacances que les autres salariés (en général 5 semaines de congés payés par an). Vous recevez une rémunération qui représente un pourcentage du SMG et qui est calculé en fonction de votre âge et de la formation choisie. Pour signer un contrat d'apprentissage, il vous faut, avec l'aide de votre établissement, chercher une entreprise. Anticipez ou démarrez vos demandes plusieurs mois avant le début de la formation. À noter : la période d'apprentissage en entreprise peut commencer dans les 3 mois précédant ou suivant le début de la formation au CFA.

Pour les élèves reconnus situation de handicap, l'apprentissage est accessible sans limite d'âge. Ils peuvent prolonger la durée de leur contrat et suivre un enseignement à distance s'ils ne peuvent pas fréquenter le CFA. Ils peuvent également bénéficier d'une formation aménagée : aménagements pédagogiques, aménagement du temps de formation, cours par correspondance.

À savoir : Des tests numériques de positionnement en français et en mathématiques ont lieu dès la rentrée en 2de professionnelle. Le test de positionnement en début d'année est la première étape de l'accompagnement personnalisé, qui permet aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale et des compétences mathématiques essentielles dans la vie personnelle et professionnelle, nécessaires pour une poursuite dans l'enseignement supérieur ou une insertion dans l'emploi.

LA PASSERELLE POUR CHANGER D'ORIENTATION

L'émergence d'un parcours individuel et sécurisé pour chaque élève fait partie des objectifs du Projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie. Pour permettre des parcours réversibles entre les différentes **spécialités**, sans avoir à débiter un nouveau cycle, il existe des possibilités de **stages passerelles** en fonction de votre profil. Assurés par des enseignants, ces stages peuvent être proposés aux élèves volontaires spécialement motivés, sur recommandation du conseil de classe. Se renseigner auprès de votre établissement sur les possibilités offertes.

INFO +

Diplômes et niveaux de qualification (Nouvelle nomenclature du RNCP)

Niveau 3 : CAP, BEP.

Niveau 4 : bac général, technologique ou professionnel, BP ou équivalent.

Niveau 5 : diplômes de niveau bac + 2 (BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales ou équivalent).

Niveau 6 : diplômes de niveau bac + 3 (BUT, licence, licence professionnelle ou équivalent) ou bac + 4 (master 1 ou équivalent).

Niveau 7 : diplômes de niveau bac + 5 (master 2, diplôme d'ingénieur ou de grande école).

Niveau 8 : diplômes de niveau bac + 8 (doctorat).

LE CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (diplôme national de niveau 3) vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier.

Il peut conduire à une insertion immédiate dans la vie active ou à une poursuite d'études, en particulier en classe de 1^{re} professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.

Le CAP peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage sur la totalité ou une partie du cursus.

Il est décliné dans plusieurs spécialités, relevant de différents domaines : agriculture, élevage, aménagement, forêt • alimentation, hôtellerie, restauration • arts, artisanat, audiovisuel • auto– mobile, engins • bâtiment, travaux publics • bois, ameublement • chimie, physique • commerce, vente • électricité, électronique, énergie • hygiène, sécurité • industries graphiques • matériaux : métaux, plastiques, papier • productique, mécanique • santé, social, soins • sports, loisirs • textile, habillement • transport, magasinage.

Le CAP en 2 ans est proposé aux élèves issus de 3^e pour acquérir un premier niveau de qualification professionnelle.

Le CAP peut aussi être préparé en 1 an ou 3 ans selon les profils et besoins particuliers des élèves. Ces parcours adaptés sont proposés par l'équipe pédagogique après un dialogue avec l'élève et/ou sa famille.

Dans la majorité des cas, le parcours en 1 an concerne des élèves de 1^{re} ou de terminale souhaitant obtenir un CAP ou des jeunes déjà diplômés (minimum niveau 3) qui seront dispensés des épreuves générales, ou à des jeunes sortis du système scolaire sans qualification en retour en formation. Des jeunes très motivés, avec un projet professionnel solide et un bon niveau scolaire, peuvent bénéficier de ce parcours.

La formation comprend :

- **Des enseignements généraux** (français, histoire-géographie ; mathématiques, physique-chimie ; langue vivante étrangère...), dont les programmes s'inscrivent dans le contexte professionnel et sont articulés avec les enseignements professionnels ;

- **Des enseignements technologiques et professionnels** se déroulent sous forme de cours, de groupes à effectif réduit et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité choisie. Certaines séquences se déroulent en co-intervention avec le professeur de français ou le professeur de mathématiques. Un volume horaire est aussi consacré à la réalisation du chef-d'œuvre en vue du diplôme (*lire p 23*).

- **Des périodes de formation en milieu professionnel** (12, 13 ou 14 semaines de stage) ;

- **Des heures de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation.** Vous consoliderez si nécessaire votre maîtrise du français et des mathématiques. Tout au long du parcours, selon vos besoins et vos projets personnels, vous pourrez bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration de votre projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études

Tout au long du parcours, selon ses besoins et ses projets personnels, il pourra bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration de son projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

LE CAP AGRICOLE

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est décliné dans une dizaine de spécialités.

Il comprend :

- **3 modules d'enseignement général communs à toutes les spécialités relevant des domaines de l'agriculture, de la production, de l'aménagement de la forêt et des services**, incluant lettres modernes ; histoire-géographie ; éducation socioculturelle ; mathématiques ; technologies de l'informatique et du multimédia ; sciences économiques, sociales et de gestion ; biologie-écologie ; physique-chimie, éducation physique et sportive ; langues vivantes ;
- **4 modules d'enseignement professionnel** (Sciences et techniques professionnelles) ;
- **1 stage individuel de 12 semaines en milieu professionnel** ;
- **1 stage collectif de 1 semaine** sur l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable ;
- **5 heures par semaine pour permettre une individualisation des parcours** (renforcement des connaissances pour poursuivre des études...) ;
- **3 heures de pluridisciplinarité** ;
- **1 enseignement facultatif**.

Pour les CAP agricoles, il y a une grille horaire différente par spécialité.

Pour en savoir plus, consultez : le site <https://chlorofil.fr/> - rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement ».

A SAVOIR : L'AFFECTATION EN VOIE PROFESSIONNELLE

La procédure d'affectation en voie professionnelle est informatisée : AFFELNET (Affectation des élèves par le NET).

AFFELNET concerne les candidats à l'entrée en 2^{de} professionnelle ou en 1^{re} année de CAP (y compris les formations agricoles). Elle attribue un barème pour chaque candidature formulée afin de classer celle-ci sur une liste principale. Le candidat est alors admis ou classé sur une liste complémentaire (en attente d'un désistement).

Cependant, il existe des procédures particulières pour un nombre limité de formations professionnelles :

- CAP Agent de sécurité
- 2^{de} pro Métiers de la sécurité
- 2^{de} pro Artisanat et Métiers d'Arts option communication visuelle pluri média

Vous trouverez le détail de ces procédures en en faisant la demande auprès de votre établissement d'origine.

LE BAC PROFESSIONNEL

Le bac professionnel (diplôme de niveau 4) peut conduire à une insertion immédiate dans la vie active ou à une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en particulier en BTS ou BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole en 2 ans).

La voie professionnelle a commencé sa transformation : en 2de professionnelle, l'élève peut désormais être inscrit dans une famille de métiers.

Si l'élève s'inscrit dans une formation sous statut scolaire, il peut choisir une 2^{de} organisée par familles de métiers.

Elles regroupent des spécialités de bac professionnel qui présentent un socle de compétences professionnelles communes. En fin de 2de professionnelle, l'élève choisit la spécialité qu'il étudiera en 1re et terminale. Pour les bacs pro qui n'entrent pas dans une famille de métiers, le choix de la spécialité se fait dès la 2de professionnelle.

Le baccalauréat professionnel se déroule en 3 ans :

- **La 2de professionnelle.** L'élève entre dans une 2de organisée par familles de métiers pour apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur, ce qui lui laisse un temps supplémentaire pour choisir en fin d'année la spécialité de bac qu'il veut étudier en 1re et terminale et se préparer à un bac professionnel précis. Si la 2de professionnelle n'entre pas dans une famille de métiers, il se prépare en 3 ans à une spécialité de bac professionnel.

A noter : Si la spécialité qui l'intéresse n'est pas proposée dans son établissement, il pourra lui être proposé de poursuivre sa formation ailleurs.

- **La 1re professionnelle.** L'élève approfondit les compétences professionnelles, son temps de formation en milieu professionnel augmente. Il débute la préparation d'un chef-d'œuvre en vue du baccalauréat, c'est-à-dire un projet réalisé seul ou en équipe (un produit, un événement...) assuré dans un cadre disciplinaire. A la fin d'année, l'élève peut se voir délivrer une attestation de réussite intermédiaire.

- **La terminale professionnelle.** Les heures de consolidation, d'accompagnement personnalisé et d'accompagnement au choix d'orientation lui permettent de préparer des modules soit d'insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche d'emploi, CV, entretiens, préparation à la création d'entreprise, etc.), soit de préparation à la poursuite d'études (renforcement méthodologique, préparation à la procédure Parcoursup, etc.). Le choix du module n'est pas définitif et l'élève s'il le souhaite peut en changer en cours d'année.

La formation comprend :

- **Des enseignements généraux :** français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, mathématiques, langue vivante, arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive et des enseignements d'économie-gestion ou d'économie-droit, de physique-chimie ou une seconde langue vivante selon la spécialité du bac choisi ;

- **Des enseignements professionnels.** Certaines heures se déroulent en co-intervention avec le professeur de français ou le professeur de mathématiques-sciences. Un volume horaire est aussi consacré à la réalisation d'un chef-d'œuvre en vue du baccalauréat ;

- **Des périodes de formation en milieu professionnel.** Entre 18 et 22 semaines de stage réparties sur les 3 ans.

- **Des heures de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation.**

Après un test de positionnement en début d'année, vous consolidez votre maîtrise du français et des mathématiques si nécessaires.

Tout au long du parcours, selon vos besoins et vos projets personnels, vous pourrez bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration du projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

Le bac professionnel peut se préparer sous statut scolaire ou en alternance pour la totalité ou une partie du cursus.

LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Le bac comprend sur 3 ans :

- **Des enseignements généraux** : lettres modernes, histoire-géographie, technologies de l'informatique et du multimédia, sciences économiques, sociales et de gestion, langue vivante, biologie-écologie, mathématiques, physique chimie, informatique, éducation socioculturelle, éducation physique et sportive ;
- **Des enseignements professionnels** : techniques professionnelles, sciences économiques) ;
- **Des enseignements à l'initiative des établissements** ;
- **Un stage collectif** pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2^{de} professionnelle et 1 semaine sur le cycle terminal) ;
- **Des travaux pratiques renforcés** (chantier école) ;
- **Une mise à niveau des élèves** 1 semaine en 2^{de} professionnelle ;
- **Des périodes de formation en milieu professionnel** : 14 à 16 semaines de stage dont 13 semaines prises sur la scolarité (12 semaines de stage individuel en milieu professionnel et 1 semaine de stage collectif).

UN CHEF-D'ŒUVRE A REALISER

Les élèves qui préparent le bac professionnel doivent présenter un chef-d'œuvre en terminale. Il s'agit de la présentation d'un projet, réalisé seul ou en groupe, qui peut prendre des formes très diverses, selon les familles de métiers et les spécialités, c'est-à-dire une ou des réalisations d'un produit, d'un événement...L'objectif est de travailler sur un projet qui fasse sens pour l'élève et qui mobilise une approche pluridisciplinaire.

Les familles de métiers :

L'élève de 3^e qui s'engage en CAP ou bac professionnel devra choisir parfois une famille de métiers et non pas une spécialité. Cette mesure est destinée à donner le temps et les connaissances nécessaires pour choisir son métier.

LES ETABLISSEMENTS ET LEURS FORMATIONS PAR PROVINCE

Liste des secondes professionnelles et des CAP par établissement, spécialités et famille de métiers

A savoir

En fin de 2^{de} professionnelle, l'élève choisit la spécialité de baccalauréat qu'il préparera en 1^{re} et en terminale.



Les bacs pros par famille de métiers.



Les bacs pros qui n'entrent pas dans une famille de métiers, le choix de spécialité se fait en 3^{ème}.

Lycées publics en PROVINCE-SUD

Lycée polyvalent JULES GARNIER

Internat F/G

65 avenue James Cook – Nouville

BP H3 – 98849 Nouméa CEDEX

Tél : 24 35 55 – Fax : 27 76 46

<http://webgarnier.ac-noumea.nc/> @ : ce.9830003l@ac-noumea.nc

CAP Maintenance des véhicules, option A voitures particulières

CAP Réalisations Industrielles en chaudronnerie ou Soudage : option chaudronnerie

Seconde pro : Maintenance des systèmes de productions connectés

Seconde pro : Technicien en chaudronnerie industrielle

Seconde pro : Métiers de la maintenance des véhicules

Première pro : **Maintenance des véhicules option A : voitures particulières**

Première pro : **Maintenance des véhicules option C : Motocycles**

Lycée polyvalent du Mont-Dore

Internat F/G

BP 865 Boulari 98810 Mont-Dore - Saint-Michel

Tél : 45 48 44

<http://webmontdore.ac-noumea.nc/> @ : ce.9830693l@ac-noumea.nc

CAP Propreté de l'environnement urbain : Collecte et recyclage

CAP agricole : Jardinier paysagiste

CAP agricole : Métiers de l'agriculture & spécialités horticoles – maraîchage

Seconde pro: **Systèmes numériques**

Première pro : **Systèmes numérique Option A : Sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire**

Première pro : **Système numérique Option C : Réseaux informatiques et systèmes communicants**

Seconde pro : **Gestion des pollutions et protection de l'environnement**

Seconde pro : **Hygiène, propreté et stérilisation**

Lycée professionnel PÉTRO ATTITI

Internat F/G

15 rue Teilhard de Chardin – Rivière Salée

BP K2 – 98849 Nouméa CEDEX

Tél : 41 88 33 – Fax : 43 46 36

<http://webattiti.ac-noumea.nc/>@ : ce.9830306r@ac-noumea.nc**CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments**

CAP Maçon

1^{ère} année CAP Métiers du Bois2^{ème} année CAP Menuisier fabricant (ex Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement)2^{ème} année CAP Charpentier Bois (*CAP Constructeur Bois Abrogé*)

CAP Électricien

CAP Carreleur mosaïste

CAP Monteur en installations sanitaires

CAP Peintre Applicateur de Revêtement

CAP Agent de sécurité (dossier de candidature à renseigner courant septembre)

Seconde pro : Métiers de la transition énergétiquePremière pro : **Métiers du Froid et des Energies Renouvelables (ex Technicien du froid et conditionnement d'air)**Première pro : **Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies renouvelables (ex Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques)**

Seconde pro : Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

Seconde pro : Technicien du bâtiment - Organisation et réalisation gros œuvre

Seconde pro : Animation-Enfance & personnes âgées

Seconde pro : Métiers de la sécurité (dossier de candidature à renseigner courant septembre)

Seconde pro : Accompagnement, soins et services à la personne Options A à domicile et B en structure.....Première pro : **Accompagnement, soins et services à la personnes Option B en structure****Seconde pro : Métiers des études et de la modélisation du numérique et du bâtiment**Première pro : **Technicien d'étude du bâtiment Option A études et économie de la construction**Première pro : **Technicien d'étude du bâtiment Option B assistant en architecture****Seconde pro : Métiers de la construction durable - Bois**Première pro : **Technicien Constructeur bois**Première pro : **Étude et réalisation d'agencement**

Lycée professionnel commercial et hôtelier ESCOFFIER (LPCH)

Internat F/G

2 rue Georges Baudoux, Pointe de l'Artillerie

BP 371 – 98845 Nouméa CEDEX

Tél : 27 63 88 – Fax : 28 22 30

<https://weblpch.ac-noumea.nc/>@ : ce.9830006p@ac-noumea.nc

CAP Opérateur/Opératrice logistique

CAP Pâtissier

CAP Cuisine

CAP Commercialisation et Services en hôtel-café, restaurant

CAP Équipier polyvalent du commerce

Seconde pro : Métiers de l'hôtellerie-RestaurationPremière pro : **Cuisine**Première Pro : **Commercialisation et services en restauration**

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de la relation clientPremière pro : **Métiers du commerce et de la vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial**Première pro : **Métiers du commerce et de la vente option B : Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale**Première pro : **Métiers de l'accueil****Seconde pro : Métiers du transport et de la logistique**Première pro : **Organisation de transport de marchandise**Première pro : **Logistique****ALP de LA FOA**

Rue Gally Passebocs Farino

BP 38 – 98880 LA FOA

Tél : 44 33 04 - Fax : 44 30 27

<http://www.ac-noumea.nc/lafoa/> @ : ce.9830009t@ac-noumea.nc

CAP Cuisine

CAP Réalisations Industrielles en chaudronnerie option Soudure

Lycée agricole et général MICHEL ROCARD de POUEMBOUT

Internat F/G

BP 5 – 98825 Pouembout

Tél : 47 26 44 – Fax : 47 20 62

<http://lyceemichelrocard.nc/>@ : legta.pouembout@educagri.fr

CAP Méallier

CAP Maintenance de matériel Option B Matériels de construction et de manutention

Seconde pro : Métiers de la maintenance des matérielsPremière pro : **Maintenance des matériels Option B matériels de construction et de manutention**

Seconde pro : Ouvrage du bâtiment - métallerie

Seconde pro : Pilote de ligne de production

Seconde pro agricole : Service aux personnes et aux territoires

Seconde pro agricole : Aménagements paysagers

Première pro agricole: Aménagements paysagers

Première pro agricole: Gestion des milieux naturels et de la faune

Seconde pro agricole : ProductionsPremière pro : **Conduite et gestion de l'entreprise agricole****ALP de KOUMAC**

Internat F/G

Rue William Bouarat

BP 22 – 98850 Koumac

Tél : 47 62 27 / 47 62 81 – Fax : 47 60 20

<https://collegedekoumac.wordpress.com/>@ : ce.9830007r@ac-noumea.nc

CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments

CAP Cuisine

CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant

CAP Maçon **Nouveauté 2023**

Lycée professionnel AUGUSTIN TY

Internat F/G

Route provinciale Nord n° 10 – Touho - BP 25 – 98831 Touho

Tél : 42 87 11 – Fax : 42 87 57

<http://webtouho.ac-noumea.nc>

@ : ce.9830460h@ac-noumea.nc

CAP Installateur en froid et conditionnement d'air

CAP Électricien

CAP Réparation et entretien des embarcations de plaisance

CAP Cuisine

CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant

Seconde pro : Maintenance nautique

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de l'électricité et ses environnements connectés

Seconde pro : Accompagnement, soins et services à la personne Options A à domicile et B en structure

Première pro : **Accompagnement, soins et services à la personnes Option A à domicile**

Seconde pro : Métiers de l'hôtellerie-Restauration

Première pro : **Cuisine**

Première Pro : **Commercialisation et services en restauration**

Seconde pro : Métiers de la transition énergétique

Première pro : **Maintenance et efficacité énergétique (ex Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques)**

Lycée public en PROVINCE DES ILES LOYAUTÉ

Lycée polyvalent WILLIAMA HAUDRA (lycée des îles Loyauté)

Internat F/G

BP 42 – 98820 Wé Lifou

Tél : 45 18 90 – Fax : 45 49 51

<https://webhaudra.ac-noumea.nc/>

@ : ce.9830483h@ac-noumea.nc

CAP Cuisine

CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments

CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant

CAP Gestion et Commercialisation des produits locaux (SEP de Maré)

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de la relation client

Première pro : **Métiers de l'accueil**

Seconde pro : Métiers de l'hôtellerie-Restauration

Première pro : **Cuisine**

Première Pro : **Commercialisation et services en restauration**

Lycées privés en PROVINCE-SUD

Lycée polyvalent DO KAMO (ASEE)

Internat F/G

15 bis rue Taragnat – Vallée des Colons – Nouméa

BP 615 – 98845 Nouméa Cedex

Tél : 28 43 51 – Fax : 26 02 86

<http://www.dokamo.nc/>

@ : secretariat@dokamo.org

Seconde pro : Métiers du transport et de la logistique

Première pro : **Organisation de transport de marchandise**

Seconde pro : **Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)**

Seconde pro : Métiers des études et de la modélisation du numérique et du bâtiment

Première pro : **Technicien d'étude du bâtiment Option A - Études & économie de la construction**

Première pro : **Technicien d'étude du bâtiment Option B - Assistant en architecture**

Lycée professionnel PÈRE GUÉNEAU (DDEC)

Internat G

24 Route Ter 1 Village – Bourail – BP 85 – 98870 Bourail

Tél : 44 11 28 – Fax : 44 17 84

<http://lppg.ddec.nc/>@ : sec.lp.pgueneau@ddec.nc

CAP Réparation et entretien des embarcations de plaisance

CAP Maintenance des véhicules Option A : Voitures particulières

CAP Maintenance des véhicules Option B : Véhicules de transport routier

CAP Maintenance des matériels : Option A Matériels Agricoles

CAP Maintenance des matériels Option B Matériels de la construction et de manutention

Seconde pro : Métiers de la maintenance des véhiculesPremière pro : **Maintenance des véhicules Option A voitures particulières**Première pro : **Maintenance des véhicules Option B véhicules de transport routier****Seconde pro : Métiers de la maintenance des matériels**Première pro : **Maintenance des matériels Option A matériels agricoles**Première pro : **Maintenance des matériels Option B matériels de la construction et de manutention****Lycée professionnel FRANÇOIS D'ASSISE (DDEC)**

Internat F/G

BP 33 – 98870 Bourail

Tél : 44 13 76 – Fax : 44 15 05

<https://lpfabourail.net/>@ : sec.lp.fassise@ddec.nc

CAP équipier polyvalent du commerce

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de la relation clientPremière pro : **Métiers du commerce et de la vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial**Première pro : **Métiers de l'accueil**

Lycée professionnel SAINT- PIERRE CHANEL (DDEC)

Internat F

538 rue Charles Beautemps-Beauprès

BP 1728 – La Conception – 98810 Mont-Dore

Tél : 41 72 71 – Fax : 43 53 65

<http://lpchanel.ddec.nc/>@ : sec.lp.spchanel@ddec.nc

CAP Equipier polyvalent du commerce

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de la relation clientPremière pro : **Métiers du commerce et de la vente Option A : Animation et gestion de l'espace commercial**Première pro : **Métiers du commerce et de la vente Option B : Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale**Première pro : **Métiers de l'accueil****Lycée professionnel SAINT JOSEPH DE CLUNY (DDEC)**

Internat F/G

45 Rue de l'Alma – Nouméa – BP 8010 – 98807 Nouméa Cedex

Tél : 28 41 33 – Fax : 25 19 85

<http://lpsjc.ddec.nc/>@ : sec.lp.scluny@ddec.nc

Seconde pro : Artisanat et métiers d'art, option Communication visuelle et pluri média (recrutement sur commission)

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de la relation clientPremière pro : **Métiers du commerce et de la vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial**Première pro : **Métiers de l'accueil**

Lycée professionnel MARCELIN CHAMPAGNAT

Internat G

Route territoriale 1 – Païta – BP 13

98890 Païta

Tél : 35 31 24 – Fax : 35 37 56

<http://pmc.ddec.nc/>@ : sec.lp.mchampagnat@ddec.nc

CAP Méallier

CAP Électricien

1^{ère} année CAP Métiers du Bois2^{ème} année CAP Menuisier fabricant (ex Menuisier fabricant de menuiserie, Mobilier & Agencement)2^{ème} année CAP Charpentier Bois (*CAP Constructeur Bois Abrogé*)

CAP Maçon

Seconde pro : Technicien menuisier agenceur

Seconde pro : Maintenance des systèmes de productions connectés

Seconde pro Métiers de l'électricité et ses environnements connectés

Seconde pro : Ouvrages du bâtiment - métallerie

Lycée professionnel SAINT JEAN XXIII (DDEC)

Internat F/G

Route du Mont Mou – Païta – BP 32 – 98890 Païta

Tél : 35 31 28 – Fax : 35 42 14

<http://jean23.ddec.nc/>@ : sec.lp.jean23@ddec.nc

CAP Assistant technique en milieu familial et collectif

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

CAP Cuisine

CAP Commercialisation et Services en hôtel, café, restaurant

Seconde pro : Boulanger pâtissier

Seconde pro : Métiers de la mode - vêtements

Seconde pro : Accompagnement, soins et services à la personne Options A à domicile et B en structurePremière pro : **Accompagnement, soins et services à la personnes Option A à domicile**Première pro : **Accompagnement, soins et services à la personnes Option B en structure**

Seconde pro : Métiers de l'hôtellerie - restaurationPremière pro : **Cuisine**Première pro : **Commercialisation et Service en restauration**

Seconde pro : Animation – Enfance & personnes âgées

Lycées privés en PROVINCE- NORD**Lycée agricole DO NÉVA (ASEE)**

Internat F/G

Doneva – Houaïlou – BP 74 – 98816 Houaïlou

Tél : 42 52 36 – Fax : 42 64 05

<http://www.doneva.nc/lycee-agricole/> @ : ladoneva@asee.nc

CAP Agricole agriculture des régions chaudes

CAP Agricole services aux personnes et vente en espace rural

Seconde pro agricole : Services aux personnes et aux territoires

Seconde pro agricole : ProductionPremière pro : **Production végétale horticole****Lycée professionnel JOHANNA VAKIÉ (DDEC)**

Internat F

Nindhia – Houaïlou – BP 42 – 98816 Houaïlou

Tél : 42 52 35 – Fax : 42 46 53

<http://lpjv.ddec.nc/> @ : dir.lp.jvakie@ddec.nc

CAP Agent polyvalent de restauration

CAP Agent de sécurité (dossier de candidature à renseigner début septembre)

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Seconde pro : Accompagnement, soins et services à la personne Options A à domicile et B en structurePremière pro : **Accompagnement, soins et services à la personnes Option A à domicile**

Lycée professionnel GABRIEL RIVAT (DDEC)

Internat F/G

Mission de Pouébo – BP 72 – 98824 Pouébo

Tél : 47 35 35 – Fax : 47 50 62

@ : dir.lp.grivat@ddec.nc

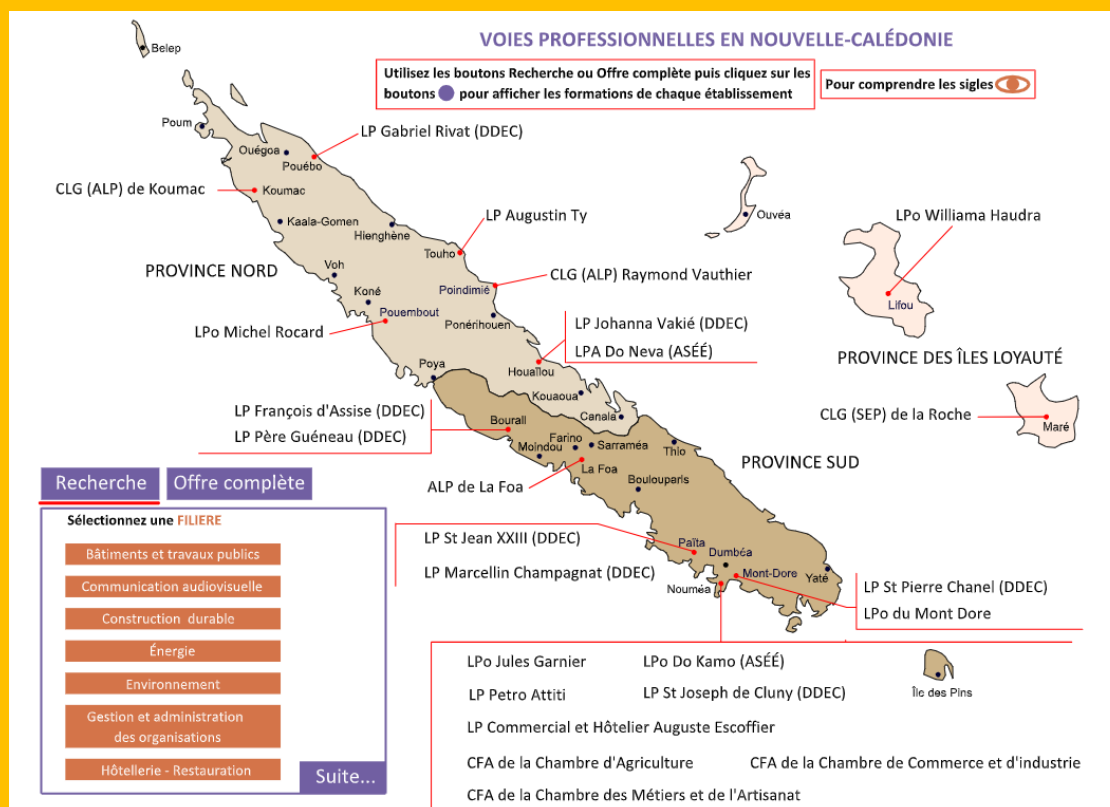
CAP Agent polyvalent de restauration

Seconde pro : **Technicien du bâtiment - organisation réalisation du gros œuvre**

Carte des spécialités dans les lycées professionnels de la Nouvelle-Calédonie

Retrouvez les formations des lycées professionnels de Nouvelle-Calédonie,
consultez la carte interactive sur le site du Vice-Rectorat

<https://www.ac-noumea.nc/html/carteVoiePro/>



SE FORMER AVEC UN CONTRAT D'ALTERNANCE, UN CHOIX ALTERNATIF EXIGEANT

Choisir l'alternance, c'est suivre une formation en CFA (centre de formation d'alternant) avec des **modalités d'apprentissage différentes mais tout aussi exigeante que la voie scolaire**, avec des objectifs de qualification identique ou équivalente. Dans le cadre d'un contrat de travail particulier, le système de l'alternance permet d'acquérir une véritable expérience professionnelle, d'apprendre un métier et d'obtenir un diplôme tout en étant salarié dans une entreprise, privée ou public.

Le niveau d'exigence requis pour obtenir le **statut d'alternant** (à la fois étudiant scolarisé en CFA et salarié en entreprise) est très élevé. De 1 à 3 ans selon la formation choisie, il faut être conscient des efforts à fournir pour suivre une formation théorique et pratique soutenue en CFA et en parallèle s'impliquer pleinement en entreprise. **L'admission en CFA sera conditionnée** : Ne pas avoir une représentation claire du métier choisi, ou ne pas avoir une bonne compréhension des engagements liés au contrat d'alternance peuvent compromettre sa candidature lors de l'entretien de motivation. Pour valider son inscription, il faudra trouver une entreprise adéquate pour signer un contrat d'alternance.

Attention : ci-après les ouvertures prévisionnelles pour la rentrée 2023, le public intéressé est invité à consulter régulièrement le site : <https://pointa.nc/>

se former autrement avec l'Alternance!
PRÉVISIONNEL RENTRÉE 2023
ACTUALISÉ LE 01.07.22

LES TROIS CHAMBRES CONSULAIRES PERMETTENT AUX ALTERNANTS D'ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES ADAPTÉES DANS DIVERS SECTEURS PROFESSIONNELS



SECTEUR	CHAMBRE	NIVEAU
AGRICULTURE	CAP-NC	
Ouvrier agricole	Niveau 3	
Ouvrier paysagiste	Niveau 3	
Encadrant d'équipe	Niveau 4	NOUVEAUTÉ
COMMERCE / VENTE / MARKETING	CCI-NC	
Délégué, représentant, conseiller commercial	Niveau 5	
Chargé de clientèle particuliers et professionnels en banque et assurance	Niveau 6	NOUVEAUTÉ
Chargé de marketing et communication (EGC)	Niveau 6	
LOGISTIQUE	CCI-NC	
Opérateur service achat, agent de transit, déclarant en douane	Niveau 5	
NUMÉRIQUE	CCI-NC	
Technicien supérieur systèmes et réseaux	Niveau 5	NOUVEAUTÉ
PARAMÉDICAL	CCI-NC	
Préparateur en pharmacie	Niveau 4	
SERVICES AUX ENTREPRISES, COMPTABILITÉ, GESTION & FINANCES	CCI-NC	
Assistant de gestion	Niveau 5	
Collaborateur comptable	Niveau 5	
Contrôleur de gestion, conseiller clientèle (EGC)	Niveau 6	
BÂTIMENT	CMA-NC	
Agent de maintenance des bâtiments	Niveau 3	
Charpentier	Niveau 3	
Électricien	Niveau 3 - Niveau 4	
Installateur en sanitaire et énergies renouvelables (parcours mixte PSMA)	Niveau 3	
MÉCANIQUE	CMA-NC	
Mécanicien automobile	Niveau 3	
MÉTIERS DE L'ALIMENTATION	CMA-NC	
Boucher	Niveau 3	
Boulangier	Niveau 3 - Niveau 4	NOUVEAUTÉ
Pâtissier	Niveau 3	
PRODUCTION MANUFACTURIÈRE	CMA-NC	
Mensuier en aluminium	Niveau 3	
Métallier	Niveau 3	
SOINS / BEAUTÉ	CMA-NC	
Coiffeur	Niveau 3 - Niveau 4	
Esthéticien	Niveau 3	

NIVEAU 3 > CAP - NIVEAU 4 > BAC
NIVEAU 5 > BAC+2 - NIVEAU 6 > BAC+3

90% D'INSERTION PROFESSIONNELLE

PRE-REQUIS POUR LE POINT A :
1 ANNEE DE FORMATION EN CFA OU EN ENTREPRISE
DIPLOME DU BACCALAURAT

MOBILE TEL. 09.49.49.24.00
TOUTE LA JOURNÉE DE 9H00 À 17H

BOURSIER À L'ENTRÉE DU POINT A
TOUT D'UN COUP DE 200 € À 1500 €
TOUTE LA JOURNÉE DE 9H00 À 17H

POINT A - NC
WWW.POINTA.NC

24.69.49

Les dossiers de pré-inscriptions téléchargeables sur le site, une fois remplis sont à remettre soit directement à l'accueil du Point A, soit à envoyer par mail sur dossier@pointa.nc

POINT A

14 rue de Verdun-
98800 NOUMEA
tél : 24.69.49

contact@pointa.nc

www.pointa.nc // FB : POINTA-NC

RENSEIGNEZ-VOUS !

Des diplômes professionnels peuvent se préparer en alternance du CAP au BTS..

Qui peut m'aider ?

- Le **professeur principal** vous accompagne tout au long de votre démarche d'orientation. Il vous propose un entretien personnalisé d'orientation.
- Les **autres professeurs**, le **professeur documentaliste**, le **conseiller principal d'éducation (CPE)**, le **chef d'établissement**
- Le **psychologue de l'Éducation nationale (Psy-En)** peut vous apporter un conseil spécialisé dans le cadre d'un entretien d'orientation approfondi. En collège et/ou en lycée, il exerce dans le cadre d'une permanence pendant laquelle il accueille les élèves et leurs familles individuellement pour les accompagner, les informer sur les parcours de formation.

- Votre **entourage** (famille, amis, rencontres...).
- Les **anciens élèves**. Pensez aussi à les interroger !
- Les **fédérations de parents d'élèves** : La FAPEP, la FCPE et l'UPGE.

Les directions des enseignements privés :

- La DDEC : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
- L'ASEE : Alliance Scolaire de l'Église Évangélique de Nouvelle-Calédonie.
- La FELP : Fédération de l'Enseignement Libre Protestant de Nouvelle-Calédonie.

Où trouver des informations ?



Sites internet

<http://cio.ac-noumea.nc>
<http://www.ac-noumea.nc>
<http://www.onisep.fr>

<https://folios.onisep.fr>



Au centre de documentation et d'Information (CDI)

« Lieu-ressource » de votre établissement pour la recherche d'informations sur les filières d'études, les diplômes, les métiers, les concours administratifs...

Les professeurs-documentalistes vous aideront dans vos recherches.

Lors des journées portes ouvertes

Les journées portes ouvertes des établissements permettent de découvrir les lycées, les méthodes de travail, les nouveautés par rapport au collège, etc. Cette démarche vous aidera à clarifier votre choix.

Les salons

Semaine de l'alternance (CCI-CMA-CANC) sur Nouméa/ Poindimié/ Koné/ Bourail/ Lifou du 6 à 13 juillet 2022

SOFIP à Poindimié, 5 et 6 juillet 2022

SEOFIP à Lifou, 12 juillet 2022

Salon des études supérieures à l'UNC, 29 et 30 juillet 2022 (sur Nouméa), le 29 juillet sur Baco (Koné)

Salon du Lycéen à l'UNC le 29 et 30 juillet 2022

Au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

Le Centre d'Information et d'Orientation de Nouméa avec ses quatre antennes réparties sur le territoire est un service public gratuit de l'Éducation Nationale.

Il accueille tout public à la recherche d'informations et de conseils sur les études, les diplômes, les concours et les professions. Vous pouvez y consulter librement la documentation du kiosque ONISEP ou être reçu en entretien individuel par un psychologue de l'Éducation nationale (Psy-En). Le CIO et ses antennes travaillent également en étroite collaboration avec les collèges et les lycées publics afin d'accompagner les élèves dans leurs projets scolaires et professionnels.

CONTACTS



Centre d'Information et d'Orientation à Nouméa

10, rue Georges Baudoux Nouméa
Tél : 26 61 66

<http://cio.ac-noumea.nc>
@ : cio@ac-noumea.nc

Avec et Sans Rendez-vous :

- Du lundi au jeudi de 8h à 11h30 et de 12h30 à 16h. Le vendredi matin accueil du public pour la consultation libre.

- Pendant les vacances scolaires de 8h à 11h et de 12h à 15h.

- Fermeture annuelle, dates à consulter sur

@ : <http://cio.ac-noumea.nc>

Sur Rendez-vous :

Antenne de la Foa

Au collège public de la Foa

Tél : 44 33 04 ou 99.85.08

@ : cio.lafoa@ac-noumea.nc

Antenne de Poindimié

Au lycée de Poindimié

Tél : 42 32 01 ou 78 59 64/ 99.84.85

@ : cio.poindimie@ac-noumea.nc

Antenne de Koné

Au collège de Koné

Tél : 47 37 99 ou 99.84.19/ 99.96.28

@ : cio.kone@ac-noumea.nc

Antenne des îles

Au CIO de Nouméa

Tél : 26.61.05 ou 99.84.03

@ : cio.iles@ac-noumea.nc

Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

www.ac-noumea.nc

Immeuble Flize – 1, avenue des frères Carcopino

BP G4 – 98848 Nouméa CEDEX

Tél : 26 61 00

Des questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers ?

N'hésitez pas : contactez les psychologues de l'Éducation nationale du centre d'information et d'orientation et de ses antennes ou dans votre établissement pour recevoir une réponse personnalisée et gratuite par courrier électronique, téléphone CIO.

En cas de déménagement : Quelles sont les démarches à effectuer pour l'entrée au lycée de mon enfant ?

■ Changement de domicile en Nouvelle-Calédonie

Le déménagement ne relève pas d'une demande de dérogation mais d'un **changement de secteur**. La famille déclare le déménagement à l'établissement d'origine. Sur la base des pièces justificatives fournies par la famille, le Directeur d'Etablissement d'origine a toute légitimité pour valider ou non le nouveau secteur. Votre nouveau secteur sera celui du collège rattaché à votre nouvelle adresse. Vous ne ferez une demande de dérogation que si vous souhaitez intégrer un autre établissement que celui de votre nouveau secteur.

■ Départ pour la Métropole

Vous devez contacter le service scolarité de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) où vous allez résider pour connaître le calendrier de l'affectation, ainsi que les modalités d'admission en fonction des vœux qui ont été formulés. Si votre enfant est scolarisé dans un établissement public ou dans un établissement privé sous contrat, c'est la décision d'orientation du principal du collège d'origine qui sera prise en compte pour l'inscription au lycée. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'annuaire des rectorats et des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale sur le site :

<http://www.education.gouv.fr/cid3/les-rectorats-les-inspections-academiques.html>.

■ Qu'est-ce que la sectorisation ?

En fonction de son collège d'origine, l'élève dépend d'un lycée Général et Technologique. Il est prioritaire pour intégrer ce lycée. La sectorisation consiste à affecter un élève dans un établissement en fonction de son domicile, sauf demande de dérogation de la part de la famille.

La sectorisation concerne les élèves scolarisés dans l'enseignement public.

Cette mesure permet d'assurer à chaque élève une place en 2^{de} générale et technologique et de sécuriser son affectation.

Ainsi, il est obligatoire de formuler au moins un vœu sur son lycée de secteur (hors enseignements optionnels contingentés).

La demande de dérogation : Elles doivent toutes être justifiées et seront étudiées en fonction des places restées vacantes et suivant l'ordre des priorités données par la vice-recteur.

1/ élèves en situation de handicap (CEJH NC)

2/ élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (Certificat médical)

3/ élèves boursiers (Notification)

4/ élèves en situation sociale particulière (AS-Directeur-riche)

4/ élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité (Livret de famille)

5/ élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité (Justificatif de domicile hors certificat d'hébergement)

Les élèves scolarisés dans les collèges privés bénéficient d'un bonus de rapprochement vers les lycées privés.

Toutes les demandes pour « convenances personnelles » seront traitées en fonction des places restées libres à l'issue des mouvements de l'affectation.

Toutes les demandes doivent être formulées au collège à la fin du deuxième trimestre. Il devra être transmis complet (avec toutes les pièces justificatives) au chef d'établissement d'origine qui a la responsabilité de l'instruire et de le valider.

Attention, il est fortement recommandé de faire un dernier vœu dans son établissement de secteur pour sécuriser son affectation.

■ Que faire après le BAC pro ?

Les bacs pros permettent une insertion professionnelle immédiate. Cependant, la poursuite d'études est possible. Aussi, de plus en plus de bacheliers professionnels aspirent à continuer des études supérieures. En particulier vers un brevet de technicien supérieur (BTS) ou à un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), à temps plein au lycée ou en alternance au CFA.

■ Qu'est-ce qu'une section européenne ?

Les sections européennes sont présentes en lycée général et technologique. Le niveau en langue vivante et la motivation sont déterminants pour y accéder. Au programme : les mêmes matières que pour les autres élèves de 2^{de}, mais l'enseignement de l'une d'elles se fait en partie dans la langue de la section. La connaissance de la culture du pays concerné est approfondie. Le diplôme du bac porte la mention de la section suivie.

■ Je n'ai pas de projet professionnel précis. Est-ce gênant ?

En 3^e, il est rare d'avoir une idée précise d'un futur métier. C'est pourtant la période où l'on vous demande de commencer à y réfléchir. Posez des questions autour de vous, rencontrez le Psychologue de l'Éducation nationale (Psy-En), consultez les ressources d'information au CDI, discutez-en avec votre entourage, en famille et au collège. Profitez du stage en entreprise (« séquence d'observation en milieu professionnel ») pour interroger des professionnels sur leur parcours, rendez-vous aux salons, forums, journées portes ouvertes et appuyez-vous sur les ressources que vous trouverez sur l'application FOLIOS.

■ Et si je n'avais pas de place en lycée à la rentrée ?

Pour éviter cette situation, indiquez plusieurs vœux en termes de formations et d'établissements, notamment si vous envisagez des spécialités ou sections rares et/ou très demandées. Assurez-vous d'avoir effectué toutes les démarches nécessaires avant de partir en vacances et restez toujours joignable, particulièrement en février. En cas de difficulté, le chef de l'établissement doit vous guider dans votre démarche d'orientation, avec l'aide du centre d'information et d'orientation (CIO), en lien avec les services du vice-rectorat.

■ Rencontrant des difficultés médicales importantes, comment savoir si les études que j'envisage sont compatibles avec mon état de santé ?

Il est en effet important de prendre en compte votre état de santé ou votre handicap dans vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e, afin de construire un projet professionnel que vous pourrez mener jusqu'au bout. Pour cela, profitez du stage en entreprise « séquence d'observation en milieu professionnel » lors de votre année de 3^e pour observer les conditions de travail, poser des questions aux salariés. Demandez l'avis du médecin scolaire du vice-rectorat et de votre médecin spécialiste pour connaître les éventuelles incompatibilités. N'hésitez pas à rencontrer le psychologue de l'Éducation nationale (Psy-En), l'enseignant référent et l'équipe éducative pour envisager plusieurs solutions de poursuites d'études et de métiers.

ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

ORIENTATION ET POURSUITE D'ETUDES

Avec l'appui de vos parents, de votre enseignant référent, de votre professeur principal, du psychologue de l'Éducation nationale (psy-EN) et/ou du médecin de l'Éducation nationale, il est important d'anticiper vos choix d'orientation et de vous renseigner auprès des établissements pour trouver les formations qui répondent à vos besoins éducatifs particuliers.

■ Que recouvre la situation de handicap ? Comment aménager sa scolarité ?

La loi du pays du 07 janvier 2009 (en cours de réécriture en Nouvelle-Calédonie), définit le handicap comme une limitation d'activité ou une restriction de la participation à la vie en société, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. La délibération 106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne réaffirme que c'est à l'école de prendre en compte la diversité des enfants, pour favoriser la réussite de tous.

De ce fait, un élève présentant des besoins éducatifs particuliers ou atteint d'une maladie chronique, par exemple, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle, avec l'accord de la famille par la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC). Il peut ainsi bénéficier d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), arrêté par l'équipe éducative, après notification du handicap par la CEJH-NC, et l'accord de la famille. Il intègre le projet d'orientation de l'élève et mentionne les mesures de compensation utiles (matériel pédagogique adapté, accompagnement médico-social, etc.) et, le cas échéant, l'attribution d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH).

■ Qu'est-ce que l'école inclusive ?

L'école inclusive prend en compte les besoins éducatifs particuliers de la maternelle au lycée pour une scolarisation de qualité de tous les élèves.

L'accès aux institutions, ouvertes à l'ensemble de la population des enfants et jeunes en situation de handicap et leur maintien dans un cadre ordinaire de scolarité et de vie, constitue une priorité qui justifie la mobilisation et les interventions concertées de tous les partenaires concernés. Cela implique que les élèves reconnus comme étant en situation de handicap peuvent bénéficier de divers dispositifs leur permettant de pallier les difficultés liées au handicap. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS), conçu avec l'élève et sa famille, précise le projet d'orientation et les aménagements nécessaires à la prise en compte de la situation de handicap. La communauté éducative, sous la responsabilité du chef d'établissement, veille à la mise en œuvre effective du PPS.

■ Que recouvre la situation du handicap ?

La définition du handicap est susceptible d'englober des situations très variées, qui vont au-delà de l'idée parfois restrictive que l'on se fait du handicap. De ce fait, un élève qui présente des troubles intellectuels et cognitifs ou atteint d'une maladie chronique, par exemple, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle par la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC), et ainsi bénéficier d'aménagements tout au long de sa scolarité.

■ Quel parcours de formation après le collège ?

L'équipe de suivi de la scolarisation, réunie par le professeur principal, facilite la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) et assure son suivi. Elle propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité du parcours de formation de l'élève. Après la 3e, comme pour tout autre élève, il est possible de rejoindre :

- **la voie générale et technologique** avec possibilité d'appui d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) lycée (si notifié par la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC) ;
- **la voie professionnelle**, avec possibilité d'appui d'une Ulis lycée (si notifié par la CEJH-NC), en lycée professionnel ou polyvalent, ou en apprentissage en centre de formation d'apprentis (CFA) ;
- **une formation préprofessionnelle et professionnelle** au sein d'un institut médico-éducatif (IME), sur notification de la CEJH.

Les élèves en situation de handicap bénéficient, au même titre que tous les élèves du collège, des actions d'information et d'orientation.

La procédure d'orientation en fin de classe de 3e pour les élèves en situation de handicap relève du droit commun. Lorsque le projet d'orientation envisage une filière professionnelle, une visite médicale au cours de l'année de 3e est recommandée.

■ Quelles aides au lycée ?

Un élève en situation de handicap peut bénéficier, en fonction de ses besoins, d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), d'aides techniques et d'aménagements des conditions pour passer les examens. De plus, il peut bénéficier d'adaptations pédagogiques pendant les enseignements ou lors du passage des épreuves d'examen, le cas échéant. Dans ce cas, il pourra bénéficier d'un ensemble d'aides dont la demande est à adresser à la division des examens et des concours et de la formation (DEXCO-F) sous couvert du directeur d'établissement durant la période des inscriptions aux examens.

Dans la mesure du possible et à chaque fois que le PPS l'indique, les soins et l'accompagnement peuvent avoir lieu pendant le temps scolaire. Les soins dispensés par des professionnels libéraux se déroulent prioritairement dans les locaux du praticien ou au domicile de la famille.

■ Qu'est-ce qu'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ?

Les Ulis sont des dispositifs d'inclusion collectifs au sein des collèges et des lycées généraux et technologiques, et professionnels, qui accueillent des élèves en situation de handicap (troubles visuels, auditifs, moteurs, cognitifs, mentaux ou troubles envahissants du développement ou troubles multiples associés).

Quand les objectifs d'apprentissage requièrent des modalités adaptées, l'élève peut être orienté en Ulis au sein du lycée. Inscrit dans sa classe de référence (en 1re année de CAP ou en 2de, par exemple), l'élève bénéficie de temps de regroupements en effectifs réduits et d'un appui à sa scolarisation par le coordonnateur de l'Ulis (aide aux apprentissages et à la recherche de stages, mise à disposition de cours adaptés...).

Pour savoir s'il existe une Ulis près de chez vous, consultez www.onisep.fr/handicap ainsi que le site du vice-rectorat : <https://www.acnoumea.nc/spip.php?rubrique294>

■ Quels sont les interlocuteurs ?

La Promotion de l'école inclusive, service de l'ASH (Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de Handicap) en Nouvelle-Calédonie [Secrétariat](#) - Tel 26.61.68 - le médecin conseiller technique du vice-rectorat, le PSY-EN du CIO et bien sûr la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC) sont les interlocuteurs et structures incontournables.

L'équipe éducative, le chef d'établissement et la CSD-ASH sont chargés de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet personnalisé de scolarisation. Ils font aussi le lien entre la famille et la CEJH-NC.

■ Stages, apprentissage : quels aménagements ?

Outre les aménagements de la scolarité et des examens, il existe aussi des dispositions spécifiques pour les élèves préparant un diplôme professionnel (CAP ou bac professionnel), soit sous statut scolaire, soit en apprentissage. Les jeunes en situation de handicap peuvent, à partir de 16 ans, demander à bénéficier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) pour faciliter leur recherche de stage. Par ailleurs, l'apprenti bénéficiant de la RQTH peut souscrire un contrat d'apprentissage aménagé. Dans tous les centres de formation d'apprentis (CFA), un référent handicap accueille et informe les jeunes sur les aménagements de la scolarité, les aides pédagogiques et peut les accompagner pour trouver un employeur. L'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) financent des aides techniques et humaines pour l'adaptation du poste de travail.

■ Un APTA pour mon enfant dyslexique. De quoi s'agit-il ?

L'accompagnement personnalisé pour les troubles des apprentissages (APTA) est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui répond aux besoins des élèves présentant des troubles des apprentissages et pour lesquels des adaptations et aménagements pédagogiques sont nécessaires. Élaboré à la demande de la famille, de l'équipe pédagogique et le cas échéant de l'équipe éducative, l'APTA est mis en place par le chef d'établissement à partir des recommandations du médecin traitant et/ou de l'orthophoniste. Mis en œuvre par les enseignants, l'APTA est révisé par ces derniers tous les ans et accompagne l'élève tout au long de sa scolarité.

Les élèves ayant des troubles des apprentissages ont un APTA mais ils ne sont pas nécessairement en situation de handicap.

Info +

Filles et Garçons de nationalité française

RECENSEMENT

VOUS AVEZ L'OBLIGATION DE VOUS FAIRE RECENSER
DES L'AGE DE 16 ANS

Il vous suffit de vous présenter à la mairie de votre domicile munis des pièces suivantes :

- votre carte nationale d'identité ou votre passeport,
- le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile (facture d'électricité, etc).

Un de vos parents peut effectuer cette démarche pour vous. Une attestation de recensement* vous sera alors remise.

Les jeunes gens peuvent régulariser leur situation vis-à-vis du recensement (jusqu'à l'âge de 25 ans) en se présentant également à la mairie de leur domicile dans les conditions décrites ci-dessus.



Journée Défense et Citoyenneté

Vous serez convoqués par le Centre du Service National.
À l'issue de votre JDC vous recevrez un certificat de participation*.

* Ces documents sont obligatoires pour la constitution d'un dossier d'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, DNB, BAC, BAC professionnel, concours administratifs, permis de conduire...).

■ Pour toute information complémentaire, adressez-vous à :

Centre du service national en Nouvelle-Calédonie

Caserne Gally-Passebosq - Rue Dilly, Nouméa

BP 38 - 98843 NOUMEA CEDEX

Tél. : 29 28 78 - Fax : 29 28 76

Mail : csnoumea@lagoon.nc

Site Internet : www.defense.gouv.fr/jdc

Connectez-vous sur



Pour aller plus loin :



HORIZONS21^e

Au lycée, construisez
vos choix de spécialités

Simulez vos combinaisons de spécialités et
découvrez les perspectives de formations et
de métiers qui s'offrent à vous.

Vous êtes actuellement en classe de...

Seconde générale et technologique

Première générale Première technologique


QUIZ Quiz - Quels métiers
pour moi ?


HAUTS-DE-FRANCE
 onisep SITE DE LILLE

QUIZ ONISEP
QUELS MÉTIERS POUR MOI

Répondez aux différentes questions et découvrez
des exemples de métiers qui vous correspondent.



BOURSES PROVINCIALES

Les provinces accompagnent les élèves dans leurs études grâce à de nombreux dispositifs*.

Les provinces aident tout enfant scolarisé dans un établissement de la Nouvelle-Calédonie de la maternelle jusqu'à la terminale ou mention complémentaire, dont la famille répond aux conditions d'attribution et de ressources. Le demandeur doit être résidant de la province concernée ou y avoir le centre principal de ses intérêts matériels et moraux.

*Certains dispositifs sont ouverts aux non boursiers.

La Province Sud

Dates de campagne :

A partir de mai 2022 (voir adresse ci-dessous)

Pour les bourses et aides scolaires 2023

Pour la rentrée scolaire 2023, vous devez dès à présent formuler votre demande de bourses scolaires en ligne.

A noter, l'ouverture des droits est dépendante de la date de transmission de la demande en ligne et lorsque le dossier est jugé complet par nos bureaux. Lorsque la demande est formulée en cours de trimestre, l'aide sera attribuée pour le trimestre suivant.

Après le 1er novembre 2022, les aides sont dégressives.

Si vous avez besoin d'être accompagné, prenez rendez-vous pour un accompagnement dans les permanences de proximité, équipées et animées par un agent-conseil :

APPELEZ LE 20 49 51

OU PRENEZ-RENDEZ-VOUS DIRECTEMENT EN LIGNE

www.province-sud.nc/demarches/bourses-scolaires

Direction de l'éducation et de la Réussite de la province Sud (DERES)

Bureau des bourses et aides scolaires (BBAS)

55, rue Georges Clémenceau

BP L1 - 98849 Nouméa Cedex

Tél : 20.49.51 - Fax : 20.30.22

Email : des.bourses.eleves@province-sud.nc

Faites vos démarches en ligne

Simulateur, coupons de bourses et attestations de non bourse, conditions :

www.province-sud.nc/demarches/bourses-scolaires

La Province Nord

Dates de campagne :

De juillet à août 2022 (voir adresse ci-dessous)

Pour les allocations scolaires rentrée 2023

Toutes les familles sont concernées (boursières ou non boursières).

La première demande se fait en retournant un dossier rempli et complet, dossier que l'on peut retirer auprès des établissements scolaires, de la mairie de sa commune de résidence, des internats provinciaux, des assistants sociaux ou encore à la province Nord.

Ils sont visés par l'établissement scolaire et par la mairie avant d'être transmis avant le 1er novembre à la Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la Jeunesse (DEFIJ).

Le renouvellement des allocations scolaires est automatique sous certaines conditions et après contrôle de la DEFIJ.

Vous pouvez aussi télécharger le formulaire

<https://www.province-nord.nc/enseignement/allocations-scolaires>

Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la Jeunesse (DEFIJ)

Accompagnement scolaire - Service des bourses

BP 41 - 98860 Koné

Tél : 47 72 27 - Fax : 47 71 73

du lundi au vendredi : de 7H30 à 11h30 et de 12H15 à 14h

Email : defij-alsc@province-nord.nc

Antenne de la province Nord à Nouméa

10, rue Georges Clémenceau

98845 Nouméa

Tél : 25 32 98 - Fax : 28 19 13

du lundi au vendredi : de 7H30 à 11H30 et de 12H30 à 16H

Email : dajap.contact@province-nord.nc

La Province des Îles Loyauté

Dates de campagne des allocations scolaires :

De fin août à fin septembre 2022 (voir adresse ci-dessous)

Pour les allocations scolaires 2023

Dossier à retirer auprès de l'établissement de l'enfant le plus jeune, auprès des directeurs pour l'Enseignement public et auprès des animateurs pédagogiques pour l'Enseignement privé ayant la charge de leur secteur scolaire.

Dossier complet dûment signé à déposer impérativement auprès du **directeur et des animateurs pédagogiques** chargés du secteur scolaire de résidence des parents avant fin septembre 2022.

<https://www.province-iles.nc/page/aide-pour-lenseignement-primaire-college-et-lycee>

Direction de l'enseignement (DE)

Hôtel de la province des îles Loyauté

BP 50 WE - 98820 Lifou

Tél: 45 52 20 Fax: 45.52.25

Email : sec_de@loyalty.nc

Délégation provinciale de Maré

BP 133 La Roche - 98828 Maré

Tél : 45 44 00

Délégation provinciale d'Ouvéa

BP 37 Hwadrila - 98814 Ouvéa

Tél : 45 52 50

Délégation provinciale de Nouméa

Bureau des bourses - DEFIPE

10, rue Georges Clémenceau

BP 1014 - 98845 Nouméa Cedex

Tél : 28 18 26 – Fax : 45 14 40

Informations à confirmer auprès des bureaux des bourses des Îles Loyauté.

ADRESSES UTILES



VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS

Centre
d'information
et d'orientation

Centre d'Information et d'Orientation à Nouméa

<https://cio.ac-noumea.nc/>

10, rue Georges Baudoux
Nouméa

Tél. : 26 61 66

cio@ac-noumea.nc

Avec et Sans Rendez-vous :

- Du lundi au jeudi de 8h à 11h30 et de 12h30 à 16h. Le vendredi matin accueil du public pour la consultation libre.

- Pendant les vacances scolaires de 8h à 11h et de 12h à 15h.

- Fermeture annuelle
(Dates à consulter sur <http://cio.ac-noumea.nc>)

Sur Rendez-vous :

Antenne de La Foa

Au collège public de La Foa

Tél. : 44 33 04 et 99.85.08

cio.lafoa@ac-noumea.nc

Antenne de Poindimié

Au lycée de Poindimié

BP 147 98822 Poindimié

Tél. : 42 32 01 et 78 59 64/

99.84.85

cio.poindimie@ac-noumea.nc

Antenne de Koné

Au collège de Koné

Tél. : 47 37 99 et 99.84.19./

99.96.28

cio.kone@ac-noumea.nc

Antenne des îles

Au CIO de Nouméa

Tél. : 26.61.05 et 99.84.03

cio.iles@ac-noumea.nc

Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

www.ac-noumea.nc

Immeuble Flize - 1,

avenue des frères

Carcopino

BP G4 - 98848 Nouméa

CEDEX

Tél. : 26 61 00 - Fax : 27

30 48

La DAFE : Direction du service d'Etat, de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (Enseignement agricole)

<https://dafa.gouv.nc/>

209, rue A. Bénégig –

Haut Magenta

BP 180 - 98845 Nouméa

CEDEX

Tél. : 23 24 30 - Fax : 23

24 40

direction@dafa.nc

orientation@dafa.nc

Les fédérations de parents d'élèves

F.A.P.E.P.

Tél. : 77 73 21 ou 79 13

33

mekecuer@gmail.com

F.C.P.E.

Tél. : 87 09 79

sylvain.hons@yahoo.fr

U.G.P.E

Tél. : 28 24 54

ugpe@lagoon.nc

La DDEC : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique

<https://ddec.site/>

3, rue Frédéric Surleau

Centre-ville

BP P5 – Nouméa CEDEX

Tél : 23 24 24 - Fax : 23 24 29

L'ASEE : Alliance Scolaire de l'église évangélique de Nouvelle-Calédonie

<http://www.asee.nc/>

57, rue du Pasteur Marcel

Ariège

BP 3894 -98846 Nouméa

CEDEX

Tél : 24 27 27 - Fax : 26 31 06

bpp.asee@canl.nc

La FELP : Fédération de l'Enseignement Libre Protestant de Nouvelle-Calédonie

<http://www.felp.nc/>

Lot 1 les Banians

BP 683 - 98860 KONE

Tél : 42 52 44- Fax : 42 53 12

accueil@felp.nc



Le réseau est animé par la Direction de la Formation Professionnelle Continue de la Nouvelle-Calédonie (DFPC-NC)

<https://www.riife.nc>

Ci-après des membres – partenaires :

EJ PS : Espace Jeunes de la Province Sud

[FB : espace jeunes province sud](https://www.espacejeunesprovince.sud.nc/)

<https://www.espacejeunesprovince.sud.nc/>

13-15 rue Jules Ferry

98800 Nouméa

Tél. : 20.48.88

espacejeunes@province-sud.nc

<https://www.espacejeunesprovince.sud.nc/>

B.I.J : Bureau Information Jeunesse

<https://www.province-nord.nc/>

<https://www.province-nord.nc/>

Installé dans le village à

l'ancienne école Les

Flamboyants –des

permanences à Voh, Poya,

Népoui et à la tribu de

Gohapin

Direction de l'enseignement, de la Formation et de l'Insertion et des Jeunes (DEFIJ)

Tél : 47.72.27- Fax : 47.71.31

defij.contact@province-nord.nc

<https://www.province-nord.nc/>

C.I.J : Centre Information Jeunesse

<https://information-jeunesse.nc/>

33 rue Jean Jaurès

98800 Nouméa

Tél : 28.22.66

communication.cij@gmail.com

Établissement Provincial de l'Insertion, de la Formation et de l'Emploi pour les Îles Loyautés (EPIFE)

Tribu de Lucila

98820 Wé

EPIFE Lifou

BP 253 Havila Wé

Tél. : 45 10 98

Fax : 45 18 98

Secrétariat direction :

Mme Pamani au 45.54.16

EPIFE Maré

BP 139 La Roche

Tél. : 45 49 18

Fax : 45 44 10

Accueil : Mme Zeiwe

EPIFE Ouvéa

Antenne Provinciale

BP 24 Wadrilla

Tél. : 45 52 58

Fax : 45 52 60

Accueil : Mme Adjounyiope

Antenne de Nouméa

10 rue Georges Clémenceau-

98800 Nouméa

Tél : 28.18.26

Fax : 28.06.00

Autres possibilités de formation

Le GRETA Interprovincial

<https://www.greta.nc/>

BP K 52- 98849 Nouméa CEDEX

Tél : 41.50.39

contact@greta.nc

ACAF Association

Calédonienne pour l'animation

et la Formation

<https://acaf.nc/>

Vallée du Tir – BP 10042

98805 Nouméa CEDEX

Tél : 28.15.05 – Fax : 27.70.89

acaf@acaf.nc

MFR Maisons Familiales Rurales

<https://www.mfrnc.com/>

MFR de Bélep

98811 Bélep

Tél : 42.80.70

mfr.blp@mfr.asso.fr

MFR de Poindimié

BP 99 - 98822 Poindimié

Tél : 42.72 .99

mfr.poindimie@mfr.asso.fr

MFR de Koné

BP 181 – 98860 Koné

Tél : 47.34.75

mfr.kone@mfr.asso.fr

MFR de Pouébo

BP 22 – 98824 Pouébo

Tél : 47.64.94

mfrp.pouebo@mfr.asso.fr

Fédération des MFR

71.59.40

remy.vahe@mfr.asso.fr

CNED Centre nationale d'enseignement à distance

Se former à distance, tout

au long de la vie. Pour l'école primaire, le

collège et le lycée, les études supérieures,

la vie professionnelle ou l'enrichissement

personnel. Les inscriptions en classes

complètes ou en complément de formation

peuvent être suivies conformément au

calendrier scolaire calédonien.

<https://www.cned.fr/>

Pour poser vos questions :

<https://www.cned.fr/nous-contacter>